

## *Bilan des sites classés et inscrits du Tarn-et-Garonne* *Lieux de beauté, lieux de mémoire*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE  
TARN-ET-GARONNE



## Le mot du Préfet

Le patrimoine paysager du Tarn-et-Garonne tire son originalité de la cohabitation des plateaux calcaires à prairies sèches des confins du Massif-Central avec les terrasses cultivées des larges plaines alluviales. Trois grandes vallées aux dessins variés irriguent son territoire : l'Aveyron, la Garonne et le Tarn.

L'harmonie des transitions entre les unités paysagères, la variété des paysages, la qualité de vie qu'ils offrent au contact de la Garonne et à proximité d'une grande métropole régionale, donnent au territoire du Tarn-et-Garonne une attractivité résidentielle et touristique reconnue.

Cette richesse se traduit par la présence de six sites classés et soixante cinq sites inscrits, pour la plupart regroupés au nord-est du département. Ces périmètres protégés au cours des décennies comportent peu de grands milieux naturels mais de multiples curiosités, édifices ou ensembles architecturaux et paysagers façonnés par l'homme. Intimiste ou solennel, chacun à sa manière suscite émotion, admiration ou curiosité.

Depuis plus d'un siècle, l'Etat est garant du maintien de l'intérêt patrimonial de ces espaces remarquables au travers de la loi de protection des sites, intégrée désormais au code de l'environnement. Les transformations aujourd'hui rapides des modes d'occupation de l'espace doivent aiguïser notre vigilance. En effet, les sites sont des espaces vivants qui s'inscrivent dans des territoires en constante évolution.

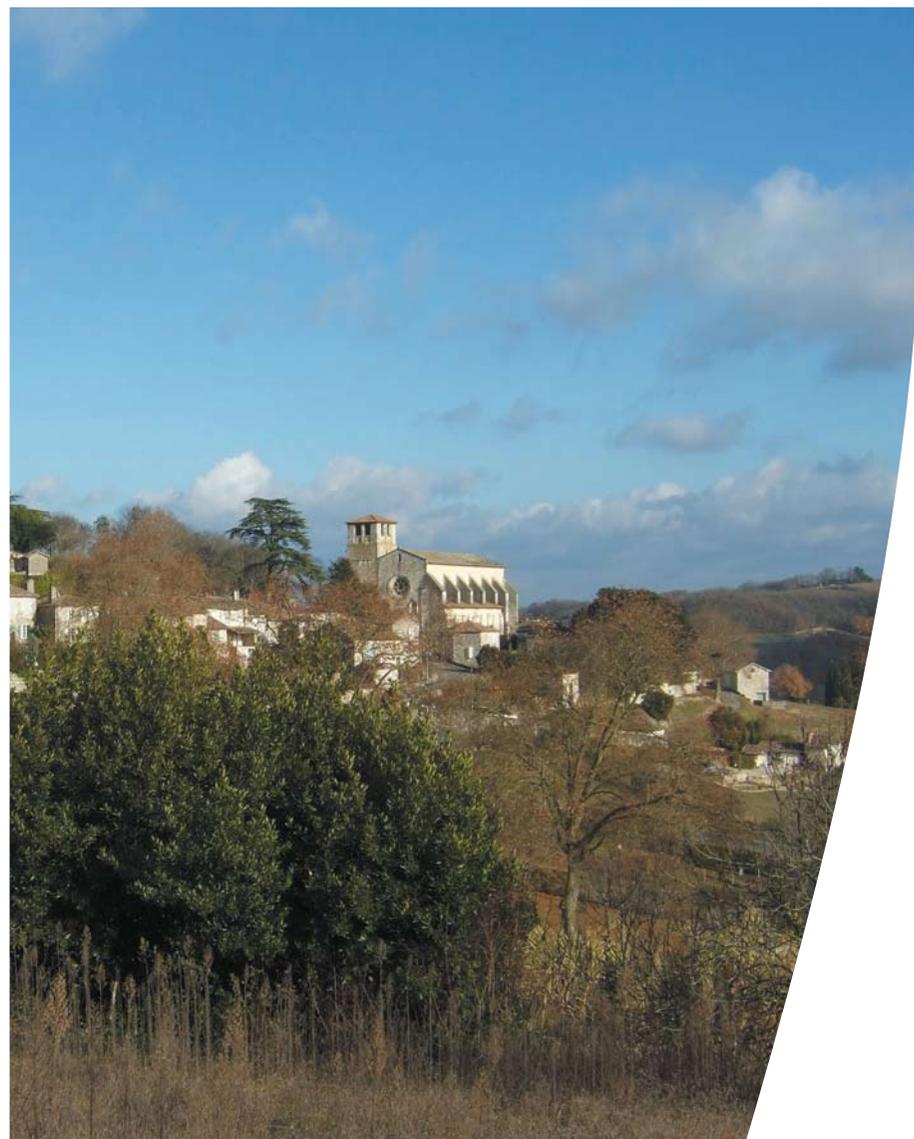
Le classement ou l'inscription d'un site n'est pas seulement une mesure de protection, c'est aussi une reconnaissance et une valorisation du territoire concerné et de celui qui l'entoure. Ce cadre juridique garantit la qualité des évolutions de ce patrimoine exceptionnel.

Il est de notre responsabilité collective de protéger, de valoriser et de promouvoir nos sites protégés, symboles d'un développement durable de nos territoires.

Jean-Louis GERAUD



Préfet de Tarn-et-Garonne



Collégiale Saint-Martin, site inscrit du village de Montpezat-de-Quercy



## Sommaire

Stratégie de protection des sites au niveau national...	p. 6
Sites protégés de Tarn-et-Garonne	p. 7
Nature des sites	p. 8
Liste des sites et cartographie	p. 10
Mot du paysagiste	p. 12
Présentation du bilan des sites et de la méthode de travail	p. 13
Déclinaison géographique	p. 15
Vallée de l'Aveyron	p. 16
Franges du Rouergue	p. 22
Vallée de la Bonnette	p. 26
Sites du Quercy	p. 30
Vallée de la Garonne	p. 34
Vallée du Tarn	p. 38
Collines de Lomagne	p. 44
Synthèse	p. 48
Rappel du cadre réglementaire	p. 50
Questions / réponses	p. 52
Bibliographie	p. 54

## La stratégie de protection des sites au niveau national...

A la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, des artistes et gens de lettres ainsi que les premières associations de tourisme et de protection des paysages prennent conscience de la valeur mais aussi de la fragilité des paysages. En parallèle, se développe une demande sociale de connaissance des paysages exceptionnels, dévoilés par la diffusion d'images (cartes postales) et le développement des transports. Une première loi **visant à protéger ces lieux exceptionnels** fut ainsi adoptée le 21 avril 1906, puis modifiée et complétée par la loi du 2 mai 1930, aujourd'hui intégrée au Code de l'environnement.

Cette loi s'intéresse aux monuments naturels et aux sites « **dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général** ».

La loi sur la protection des sites, bien que distincte de celle sur les monuments historiques, prévoit suivant la même logique deux niveaux de protection :

le classement et l'inscription.

Les sites et monuments naturels dont la valeur est exceptionnelle et qui méritent à cet égard d'être reconnus sont protégés en tant que site classé. Sont inscrits les sites qui sans présenter un intérêt aussi fort que les sites classés, constituent des ensembles paysagers remarquables dont la qualité ou la fragilité justifient une attention particulière notamment sur la question de leur évolution.

Le classement comme l'inscription sont une reconnaissance de la valeur patrimoniale des espaces concernés. Leur gestion ne repose pas sur un règlement, à la différence des réserves naturelles ou des parcs nationaux, mais ils impliquent des procédures de contrôle spécifiques sur les travaux qui pourraient les affecter.

*Les photographies jointes illustrent deux sites classés de notoriété nationale situés en Midi-Pyrénées.*



Vue sur le site classé "Saint-Bertrand-de-Comminges, Valcabrère" (Haute-Garonne) depuis la basilique Saint-Just de Valcabrère au premier plan, ensemble également recensé au titre du site des Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle, bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial par l'UNESCO



Site classé du "Cirque de Gavarnie et cirques et vallées avoisinants" faisant partie du bien culturel et naturel "Pyrenees, Mont Perdu" inscrit sur la liste du patrimoine mondial par l'UNESCO

## Les sites protégés de Tarn-et-Garonne

Dans le Tarn-et-Garonne de nombreux sites ont été protégés pendant la seconde guerre mondiale. Ainsi plus des deux tiers des sites inscrits du Tarn-et-Garonne ont été protégés entre 1942 et 1945 sur des propositions d'Henry Delfau dont les rapports témoignent d'un grand enthousiasme pour la sauvegarde de ce patrimoine culturel (voir extrait ci-contre).

Les sites ont été généralement protégés par secteurs à l'instar des communes de

Caylus et celle de Saint-Antonin-Noble-Val concernées par douze sites inscrits chacune. Ils correspondent souvent à un secteur restreint autour d'une curiosité naturelle ou d'un monument. Les sites plus récents résultent d'une approche plus globale soit urbaine ou paysagère, souvent intercommunale, c'est le cas notamment des « Gorges de l'Aveyron et de la vallée de la Vère », et du « Vallon de Saint Symphorien ».



Eglise d'Arnac, commune de Varen, dans la vallée de l'Aveyron

« On quitte Saint-Antonin par le chemin de Grande Communication N°19; à trois kilomètres de la Ville, on s'engage à gauche dans un sentier que l'on suit pendant trois autres kilomètres.

On se trouve alors complètement égaré au fond d'un sauvage vallon envahi par une végétation qui n'a pas encore subi les outrages des hommes. C'est dans ce décor sévère mais imposant, au milieu des rochers, des broussailles et des arbres, que vient sourdre, au cœur d'un aven, une eau extrêmement limpide. C'est le gouffre de la Gourgue, un site à peu près inconnu et pourtant remarquable.

Représentez-vous une nappe d'eau très pure et qui a emprunté au ciel sa couleur; représentez-vous quelques arbres poussés sans contrainte qui doucement se penchent au-dessus de cette nappe d'eau, comme pour la protéger et la retenir afin de pouvoir à loisir contempler sa sereine beauté; essayez de découvrir l'harmonie qui se dégage de la rencontre du vert austère des frondaisons avec le bleu frêle et presque immatériel des eaux; vous aurez alors entrevu la Gourgue.

Mais pour s'en faire une idée exacte, c'est sur place qu'il faut aller car aucune description, aucun document iconographique, aussi parfaits soient-ils, ne peuvent rendre sa douce poésie.

Et après avoir ainsi entrevu la Gourgue, songez que ce coin de France a une légende et vous l'aimerez davantage: tout près, s'élevait autrefois un monastère; un jour ses hôtes manquèrent à leur devoir; alors Dieu dans sa justice les maudit; monastère et moines furent précipités dans le gouffre. C'était un soir de la Saint-Jean. Et depuis, chaque année, à cette même date, alors que tout est endormi, une voix s'élève grêle; c'est celle de la cloche du monastère enseveli dans le bleu linceul des eaux de la Gourgue; elle perpétue le souvenir du tragique évènement.

S'il vous arrive de passer un soir de la Saint-Jean près de ce lieu mystérieux, ne manquez pas de vous y arrêter et peut être, dans le recueillement de la nuit, vous aurez le privilège d'entendre la cloche vous conter elle-même ses souvenirs; peut être même vous livrera-t-elle quelque nouveau secret ».

Extrait du rapport de protection établi par Henry Delfau, le 15 juin 1943 concernant le Gouffre de la Gourgue, commune de Saint-Antonin-Noble-Val

## La nature des sites

Des franges du Rouergue aux collines de Lomagne, en passant par le Quercy et les grandes vallées qui irriguent le département, les différents sites protégés qui émaillent le département offrent aux promeneurs une grande diversité d'ambiance, d'architecture et de paysage.

Pour autant, en étudiant pas à pas ces lieux, de cette diversité apparente, émergent des similitudes dans l'objet même des protections. En effet, la plupart des sites du Tarn-et-Garonne, excepté les plus récents, ont protégé des éléments de patrimoine bâti, entourés de leur écrin végétal ou urbain. Selon les secteurs du département, la nature et l'aspect des matériaux de construction, tantôt du calcaire blanc, tantôt de la brique induisent une diversité. S'ajoute à cela, une implantation des ensembles bâtis dans des morphologies contrastées, hauts de pentes, fonds de vallée, douces collines qui déclinent à chaque situation un nouveau paysage, un lieu

singulier.

Mais au cours du travail de bilan, l'approche analytique vient compléter la découverte sensible des lieux et met en évidence des points communs qui portent sur la nature de l'objet protégé, et ses enjeux de préservation dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles et sociales.

Ce sont en quelque sorte des familles de site. En Tarn-et-Garonne, beaucoup de sites concernent des villages, qu'ils soient protégés pour partie ou en entier. Dans les protections anciennes, le périmètre épouse au plus près la forme urbaine considérée comme patrimoniale, qu'il s'agisse d'un bâtiment exceptionnel, bâtiment civil ou église, d'une place, d'une rue, d'un front bâti. C'est pourquoi dans certains bourgs comme à Caylus, Montpezat, ou Saint-Antonin plusieurs sites se côtoient. Dans les protections de village plus récentes, le périmètre prend en compte les abords, comme le bel exemple du village de Gramont



Château de Piquecos

où sont englobés les versants agricoles qui constituent le socle même du village. Dans les ensembles urbains plus importants comme les villes de Moissac, Castelsarrasin, Caussade ou Montauban, sont également protégés des allées ou promenades ou encore les paysages urbains liés à l'eau, rives du Tarn, ou bassin du canal. Toujours sur le thème de l'architecture et du patrimoine bâti, on compte quelques sites de chapelles

*C'est au Château de Piquecos que s'installa Louis XIII en 1621 pour diriger l'armée royale lors du siège de Montauban, alors place protestante. Face à la résistance des montalbanais, il fit tirer 400 coups de canons sur la cité, dont l'église Saint-Jacques garderait encore les stigmates. Si l'origine de l'expression « faire les 400 coups » n'est pas confirmée, il n'en demeure pas moins que la ville de Montauban continue de célébrer « les 400 coups » lors d'une fête du même nom.*

isolées, incluant l'enclos originel du cimetière, une abbaye, trois châteaux, un moulin à vent et un moulin à eau. Les curiosités naturelles sont relativement peu nombreuses à avoir été protégées en Tarn-et-Garonne, comparé à d'autres départements. Ce sont des sites très ponctuels. Nous pouvons citer un rocher tremblant, un ensemble de cascades, une grotte, un gouffre, des sources.

Faisant le lien entre ces curiosités ponctuelles à caractère pittoresque dominant, et les grands ensembles protégés plus récemment, nous trouvons des entités en lien avec des ensembles bâtis exceptionnels, comme les rochers d'Anglars à Saint-Antonin ou le bois de la Barthe à Caylus qui contribuent à sublimer l'architecture par leur caractère naturel préservé.

Les dernières protections sont aussi les plus ambitieuses en terme de superficie. Elles traduisent l'évolution de la prise en compte des paysages qui se fait d'une manière plus globale. Elles

s'intéressent à la notion d'ensemble, englobant dans un périmètre unifié les entités géographiques et les ensembles bâtis, pour aboutir à la protection d'entité paysagère exceptionnelle comme le vallon de Saint-Symphorien, et les gorges de l'Aveyron et de la vallée de la Vère.



Exemple d'un site isolé : la Chapelle Notre-Dame-des-Grâces à Lacapelle-Livron, construite en 1472 en surplomb de la vallée de la Bonnette.

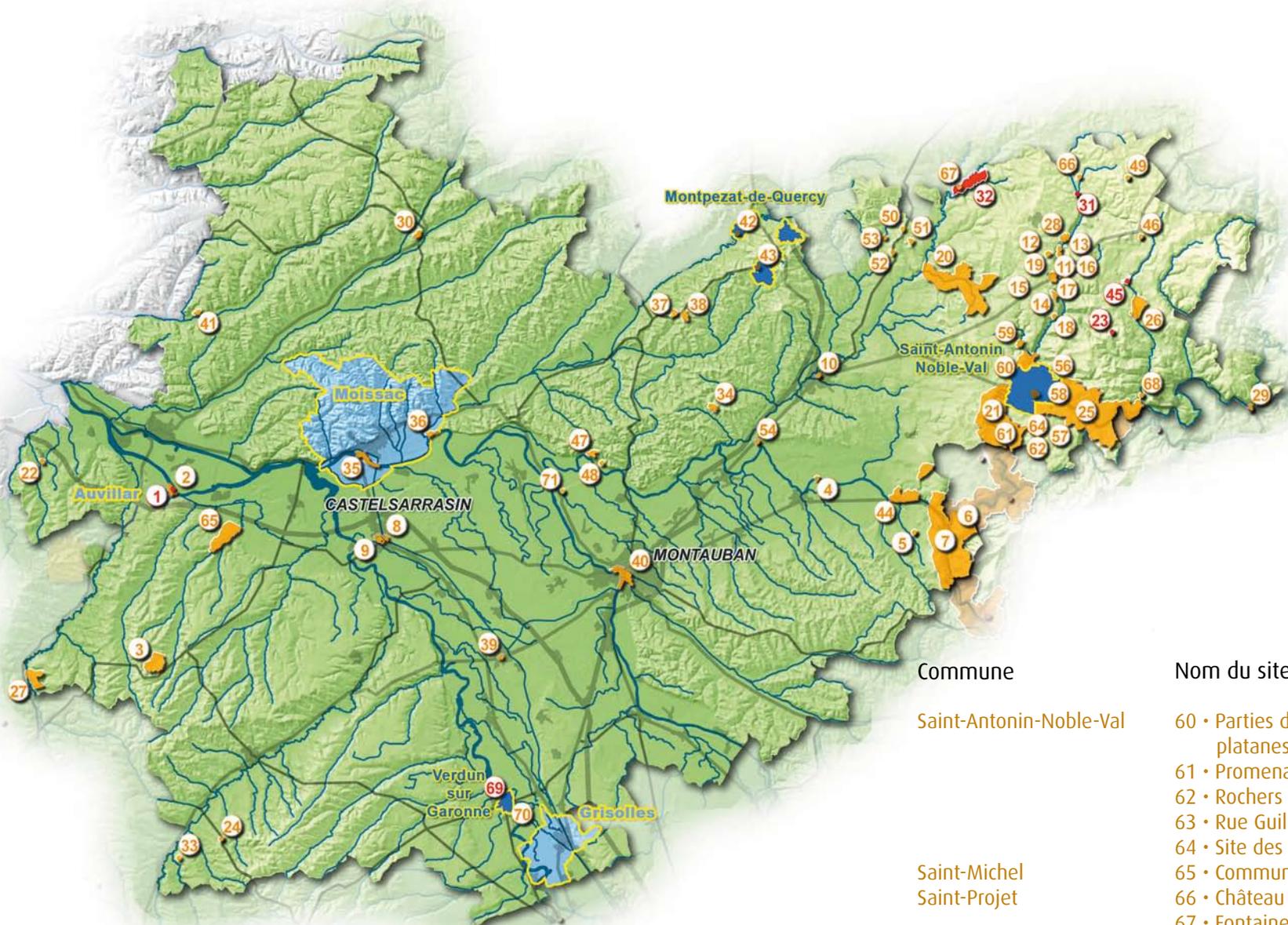
Balcon exceptionnel sur la vallée de la Bonnette, le site de la chapelle Notre-Dame-des-Grâces et ses abords forment un site remarquable. La composition est théâtrale. Le grand dégagement de la vaste pelouse sèche au premier plan, le vis-à-vis entre la chapelle et le calvaire, l'implantation en rebord de plateau, et pour finir le panorama sur la vallée constituent un paysage remarquable. Le jeu d'échelle entre cet édifice de dimension modeste et l'ampleur du paysage rural qu'elle domine renforce la majesté du site. L'ensemble est remarquablement entretenu et préservé.

## Les sites protégés

Commune	Nom du site	Commune	Nom du site
Auvillar	1 • Promenade du Château	Gramont	27 • Village de Gramont
Balignac, Lavit, Montgaillard	2 • Extension du site du village d'Auvillar et ses abords	Lacapelle-Livron	28 • Les abords de la chapelle de Notre-Dame des Grâces
Bioule	3 • Lac collinaire et ses abords	Laguépie	29 • Ile située au confluent de l'Aveyron et du Viaur
Bruniquel	4 • Château et dépendances, moulin, île, centrale électrique, plan d'eau	Lauzerte	30 • Village de Lauzerte
Bruniquel, Cazals, Feneyrols, Montricoux, St-Antonin-Noble-Val, Varen, Larroque, Penne, Montrosier, Castelsarrasin	5 • Église Saint-Maffre et cimetière attenant, y compris place avec croix	Loze	31 • Grotte de Saint-Géry
	6 • Village de Bruniquel et ses abords	Loze, Saint-Projet	32 • Site archéologique de Cantayrac
	7 • Gorges de l'Aveyron et vallée de la Vère	Maubec	33 • Village de Maubec
	8 • Bassin du Canal et ses abords	Mirabel	34 • Chapelle ND des Misères et abords
	9 • Boulevards et promenade	Moissac	35 • Bassin du Tarn
Caussade	10 • Grande promenade	Molières	36 • Château de Saint-Livrade
Caylus	11 • Bois de la Barthe	Montech	37 • Château d'Espagnol et ses abords
	12 • Cascades de Saint-Pierre de Livron et leurs abords	Montauban	38 • Eglise d'Espagnol, place et propriétés
	13 • Château de la Garenne de Mondésir, avec la totalité des arbres	Montjoi	39 • Ensemble formé par la partie ancienne du village de Montech
	14 • Eglise de Saint-Amans, son cimetière et ses abords	Montpezat-de-Quercy	40 • Ensemble urbain de Montauban (extension)
	15 • Grande place avec les halles, façades et toitures des immeubles	Montricoux	41 • Village de Montjoi
	16 • Grande rue avec façades et toitures des immeubles qui la bordent	Parisot	42 • Eglise de Saux, cimetière et leurs abords
	17 • La vieille tour et le boqueteau qui l'entoure	Parisot	43 • Village de Montpezat de Quercy
	18 • Le rocher tremblant	Piquecos	44 • Village de Montricoux
	19 • Site de "Notre-Dame de Livron" et son environnement	Puylagarde	45 • Château de Cornusson, ses dépendances et abords
	20 • Vallon de Saint-Symphorien	Puylaroque	46 • Eglise et ses abords
Caylus, Lavaurette, Puylaroque, St Georges	21 • Moulin de Touryès, la grotte et leurs abords	Réalville	47 • Château Louis XIII et ses dépendances
Cazals	22 • Quartier ancien	Saint-Antonin-Noble-Val	48 • Tumulus et ses abords
Dunes	23 • Ormeau, situé sur la place de l'église		49 • Chapelle Notre-Dame de Lugan
Espinas	24 • Village de Faudoas		50 • Croix des Ladres et ses abords
Faudoas	25 • Parc des Sources, plan d'eau et berges de l'Aveyron		51 • Moulin à vent et ses abords
Feneyrols	26 • Abbaye de Beaulieu et ses abords		52 • Site des remparts
Ginals			53 • Source du Candé et ses abords
			54 • Place Nationale, galeries couvertes
			55 • Allée de la gare (sol et les 49 platanes)
			56 • Ancien Hôtel de ville de St-Antonin
			57 • Ancien monastère de St-Antonin
			58 • Ancienne Ville
			59 • Gouffre de la Gourgue et ses abords

 Sites inscrits

 Sites classés



### Légende de la carte

- |   |                |   |                |
|---|----------------|---|----------------|
|  | Sites inscrits |  | ZPPAUP/AVAP    |
|  | Sites classés  |  | AVAP en projet |

### Commune

Saint-Antonin-Noble-Val

Saint-Michel  
Saint-Projet

Varen  
Verdun-sur-Garonne

Villemade

### Nom du site

- 60 • Parties du chemin des fours à chaux (sol et 200 platanes)
- 61 • Promenade des moines et jardins de l'école ND
- 62 • Rochers d'Anglars et abords
- 63 • Rue Guilhem Peyre
- 64 • Site des anciennes Tanneries
- 65 • Commune de Saint-Michel (partie du territoire)
- 66 • Château de Saint-Projet et ses abords
- 67 • Fontaine Saint-Alby
- 68 • Eglise d'Arnac et ses abords
- 69 • Platanes (63) de la Grande Allée, et (74) qui bordent le C.g.c. n°6
- 70 • Maisons ( Rives de la Garonne), plan d'eau, quartier des allies et du foirail
- 71 • Eglise, son clocher et ses abords

## Le mot du paysagiste

« C'est en voisine que j'ai entrepris ce travail avec mon équipe. Basées en Lot-et-Garonne, nous pensions un peu connaître ce département et retrouver des lieux familiers. En réalité, nous sommes allées de surprises en découvertes. Au terme de cette mission, dans ce texte court, j'ai choisi de raconter mes plus belles émotions, de mettre en relief deux lieux magnifiques, deux morceaux de territoires exceptionnels dont il m'a semblé qu'ils restaient un peu confidentiels. La première rencontre fut la vallée de la Bonnette, avec le paysage d'en bas, de la vallée et le paysage d'en haut, avec ses rondeurs, encore maillées par des haies champêtres, et tous ses sites bâtis de très grande qualité, de chapelles en villages. Naturellement, la Bonnette conduit à l'Aveyron. Si Montricoux, Bruniquel, Saint-Antonin sont à juste titre des villages remarquables dont la notoriété est avérée, les gorges de l'Aveyron qui les relient sont moins connues. C'est un paysage naturel de toute beauté, inattendu et pourtant accessible. Quel bonheur de contempler l'encassement de la rivière depuis le hameau des Brousses !

Une autre émotion a été de découvrir le fil continu d'interventions artistiques contemporaines dans ces villages comme une manière élégante de sublimer la dimension patrimoniale de ces lieux d'exception ».

Hélène Sirieys



Marché traditionnel à Montricoux



Marché des potiers à Auvillar



Reflet de vache à Montjoie



Vitrail de l'église de Bruniquel, œuvre de Jean-Dominique Fleury

## Présentation du bilan des sites

Depuis leur protection par arrêté ministériel, les sites ont évolué sous l'influence de plusieurs facteurs qui se conjuguent. Les modes de vie changent, les emprises urbaines se développent, les villages se transforment, perdant quelquefois des habitants au profit des campagnes environnantes, qui voient surgir des maisons neuves. Les voitures se multiplient, envahissant les places et les rues. Les pratiques agricoles se

modifient, les parcelles les plus ingrates sont parfois en déprise, laissant la place à la végétation spontanée. Pour les sites les plus connus, intervient également la fréquentation touristique qui peut fragiliser le caractère des lieux.



Chapelle Notre-Dame des Misères à Mirabel



Carte postale ancienne remise avec le dossier de proposition pour la motivation du site de l'« Ile au confluent » à Laguèpie en 1943

Face à ce constat national, le ministre chargé des sites a demandé en 2000 que soit effectué un bilan des sites inscrits et classés dans chaque département. L'objectif de cette étude est :

- d'établir un descriptif homogène de l'état de conservation de ces sites,
- de s'assurer de la pertinence et de l'efficacité des protections existantes,
- de formuler des propositions de gestion ou de mise en valeur en particulier pour les sites les plus soumis à des évolutions,
- de proposer éventuellement des

protections complémentaires, des modifications de périmètre, voir des suppressions de sites.

Le bilan des sites du Tarn-et-Garonne a été piloté sous la direction du Préfet du département avec les services de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Midi-Pyrénées, la Direction Départementale des Territoires, le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement et la Préfecture.

## La méthode de travail

► Le premier temps de travail consiste à préparer les fonds cartographiques pour se repérer sur le terrain. En général la carte IGN au 1/25 000<sup>ème</sup> est imprimée à l'échelle du 1/10 000<sup>ème</sup> pour les sites de petite ou moyenne superficie. Pour les grands sites, l'échelle du 1/25000<sup>ème</sup> est conservée. Le cadrage de la carte doit dépasser le périmètre du site, largement si possible. La recherche des cadastres dits napoléonien a été effectuée aux archives départementales à Montauban.

► Le second temps est la visite de terrain. Curiosité et enthousiasme doivent guider les pas, il faut commencer par « aimer » ces sites, porter un regard « affectueux ». C'est indispensable dans la première étape de découverte, le temps de l'analyse et de l'expertise venant ensuite, qui décortique, compare et décrit. Le temps de l'émotion doit précéder le



Localisation de Lauzerte - carte Institut Géographique National, série verte, 57

processus d'analyse rigoureuse au risque de laisser échapper ou mal saisir la dimension sensible des lieux. L'étape de terrain consiste d'abord à tourner autour du périmètre protégé, comprendre ce qui « fait site » ; puis entrer, reconnaître les seuils, appréhender la morphologie, identifier les points de vues, percevoir l'harmonie, repérer les accrocs, etc... Quelquefois un croquis de terrain vient compléter les prises de vue, de manière à mieux saisir

les lieux. Un passage par une librairie est souhaitable pour se renseigner sur la documentation locale et se procurer des cartes postales qui rendent compte de la notoriété ou quelquefois de l'oubli des sites.

► Le troisième temps est le retour en salle, pour consulter de nouveau la documentation et superposer les différentes cartographies (le cadastre du début du XIX<sup>ème</sup> siècle dit napoléonien, le cadastre conservé dans le dossier de protection, le cadastre actuel et la couverture IGN). Le récolement de ces documents avec les données de terrain permet d'engager le travail de rédaction, de cartographie et de synthèse.

Le bilan des sites du Tarn-et-Garonne s'est écoulé sur une durée de trois ans, à un rythme saisonnier discontinu.



## Une déclinaison géographique

Pour présenter ce bilan de manière synthétique, tout en rendant compte de la singularité de chaque lieu, de la diversité d'échelle, d'atmosphère, et de paysage nous avons choisi de les grouper par entités géographiques. Ces entités ne sont pas issues d'un travail d'analyse paysagère conduit à l'échelle du département, le processus est inverse. Regardant l'ensemble des périmètres protégés, leur localisation et leur densité par secteur, nous avons essayé de chercher un fil conducteur qui permette d'aborder tous les sites. C'est la géographie qui nous a alors semblé la déclinaison la plus cohérente.

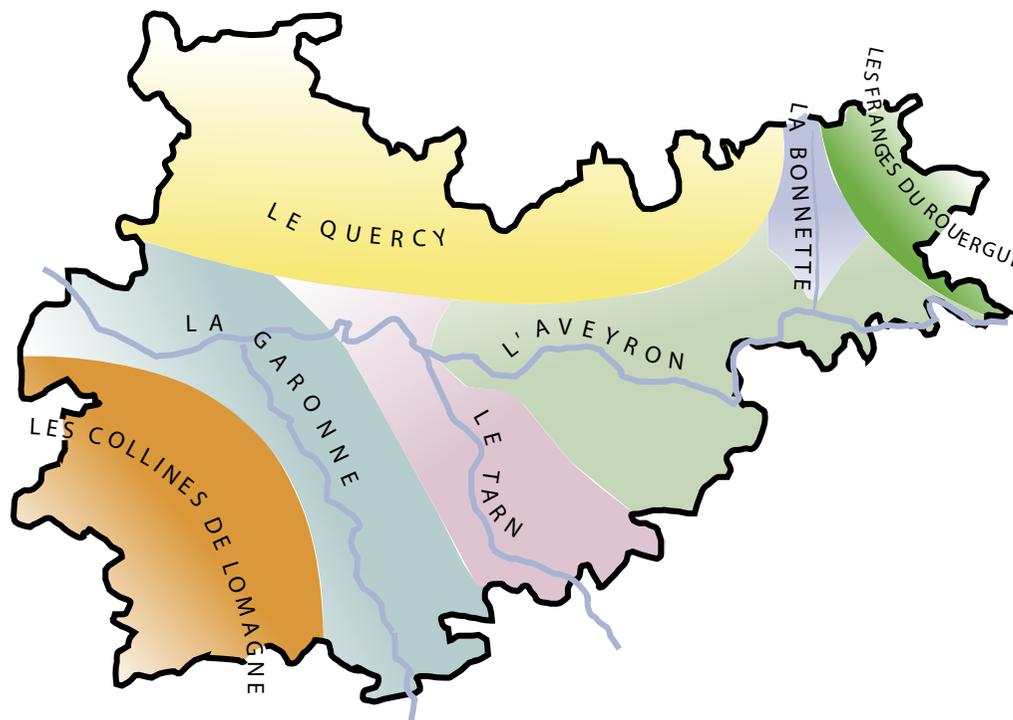
A la différence de la majorité des départements français créés en 1790, le Tarn-et-Garonne n'existe que depuis 1808. Il est constitué par la réunion de fragments amputés aux départements voisins : Lot, Lot-et-Garonne, Gers, Haute-Garonne, Tarn et Aveyron.

Sur le plan paysager, le département porte les traces de cette histoire, il est composite. Ses marges sont constituées par des entités géographiques et/ou historiques qui couvrent un territoire ignorant de ces limites administratives récentes, comme le Quercy au nord, les franges du Rouergue à l'est et la Lomagne au sud qui, se prolonge chacune sur le département voisin.

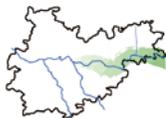
Les grandes vallées marquent aussi profondément le territoire, la vallée de l'Aveyron, du Tarn, de la Garonne et plus modeste, la vallée de la Bonnette.

Nous avons donc retenu ces sept grandes entités pour aborder l'ensemble des sites. Chaque chapitre comprend la liste des sites inclus dans l'entité, une description générale,

l'énoncé des dynamiques d'évolution constatées depuis la protection et les enjeux de préservation ou de mise en valeur. Un site emblématique est choisi pour rendre compte de la richesse de ce patrimoine composite.



- 1 ||| La vallée de l'Aveyron
- 2 ||| Les franges du Rouergue
- 3 ||| La vallée de la Bonnette
- 4 ||| Les sites du Quercy
- 5 ||| La vallée de la Garonne
- 6 ||| La vallée du Tarn
- 7 ||| Les collines de Lomagne

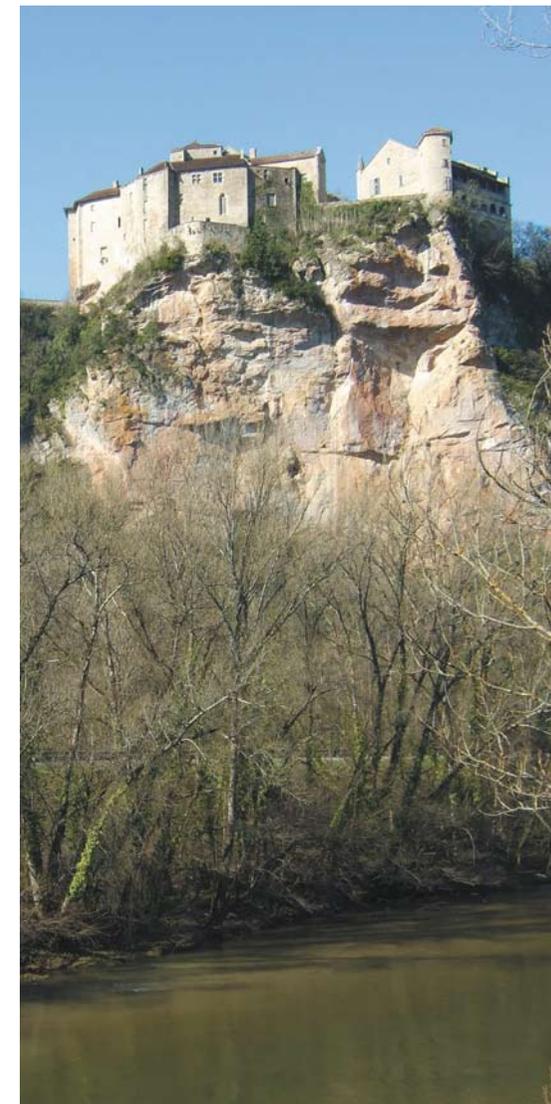


## La vallée de l'Aveyron

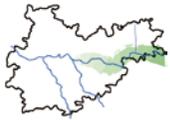
- BIOULE** 4 • « Château et dépendances, moulin, île, centrale électrique, plan d'eau » - site inscrit le 25 octobre 1943, 1,43 ha  
**BRUNIQUEL** 5 • « Église Saint-Maffre et cimetière adossé, y compris place avec croix » - site inscrit le 3 décembre 1942, 0,48 ha  
 6 • « Village de Bruniquel et ses abords » - site inscrit le 9 décembre 1942, 26,65 ha  
**BRUNIQUEL, CAZALS, FENEYROLS, MONTRICOUX, ST-ANTONIN-NOBLE-VAL, VAREN, LARROQUE, PENNE, MONTROSIER, CASTELSARRASIN**  
 7 • « Gorges de l'Aveyron et vallée de la Vère » - site inscrit le 19 février 1985, 9344,88 ha  
**CAZALS** 21 • « Moulin de Touryès, la grotte et leurs abords » - site inscrit le 21 février 1944, 5,98 ha  
**FENEYROLS** 25 • « Parc des Sources, plan d'eau et berges de l'Aveyron » - site inscrit le 23 juin 1944, 1,63 ha  
**LAGUÉPIE** 29 • « Ile située au confluent de l'Aveyron et du Viaur » - site inscrit le 26 janvier 1945, 0,7 ha  
**MONTRICOUX** 44 • « Village de Montricoux » - site inscrit le 24 octobre 1969, 12,55 ha  
**PIQUECOS** 47 • « Château Louis XIII et ses dépendances » - site inscrit le 5 février 1943, 17,4 ha  
 48 • « Tumulus et ses abords » - site inscrit le 7 août 1944, 1,42 ha  
**RÉALVILLE** 54 • « Place Nationale, galeries couvertes » - site inscrit le 31 décembre 1942, 0,55 ha  
**SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL**  
 55 • « Allée de la gare (sol et les 49 platanes) » - site inscrit le 9 juillet 1943, 0,5 ha  
 56 • « Ancien Hôtel de ville de St-Antonin » - site inscrit le 11 juillet 1943, 0,05 ha  
 57 • « Ancien monastère de St-Antonin » - site inscrit le 11 juillet 1943, 0,24 ha  
 58 • « Ancienne Ville » - site inscrit le 8 décembre 1969, 20,67 ha  
 60 • « Parties du chemin des fours à chaux (sol et 200 platanes) » - site inscrit le 9 juillet 1943, 1,5 ha  
 61 • « Promenade des moines et jardins de l'école ND » - site inscrit le 22 octobre 1942, 1,2 ha  
 62 • « Rochers d'Anglars et abords » - site inscrit le 4 mars 1943, 700 ha  
 63 • « Rue Guilhem Peyre » - site inscrit le 11 juillet 1943, 0,26 ha  
 64 • « Site des anciennes Tanneries » - site inscrit le 9 décembre 1942, 0,04 ha  
**VAREN** 68 • « Eglise d'Arnac et ses abords à Arnac » - site inscrit le 13 septembre 1943, 0,1 ha

### Autres protections naturalistes et patrimoniales observées sur l'entité :

- ZPPAUP/AVAP : Saint-Antonin-Noble-Val
- Natura2000 : Zones Spéciales de Conservation « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère » (22/01/2009), « Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou » (12/05/2007) ; Zone de Protection Spéciale « Forêt de Grésigne et environs » (16/04/2006)
- APPB : « Sections du cours de la Garonne, du Tarn, de l'Aveyron et du Viaur dans leur traversée du département du Tarn-et-Garonne » (01/04/1988), « Parois de Bruniquel » (24/01/1994)
- Espaces Naturels Sensibles : Parc et jardins de Bruniquel, Cirque de Bône



Château de Bruniquel depuis le pont traversant la Vère



Détail d'une peinture murale du château de Bioule



Détail château jeune de Bruniquel



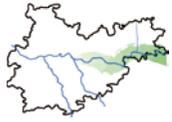
Tumulus à Piquecos



Le moulin de Touryès en rive droite de l'Aveyron - Cazals



Village de Montricoux depuis les coteaux sud, verger de pêchers



Vue panoramique sur la vallée de l'Aveyron, depuis l'ancienne route en corniche entre le hameau des Brousses et celui de Vieilfour



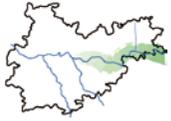
Corps de ferme organisé autour d'un pigeonnier



Moulin en rive de l'Aveyron près de Montricoux



Le paysage de la route de la vallée en rive gauche



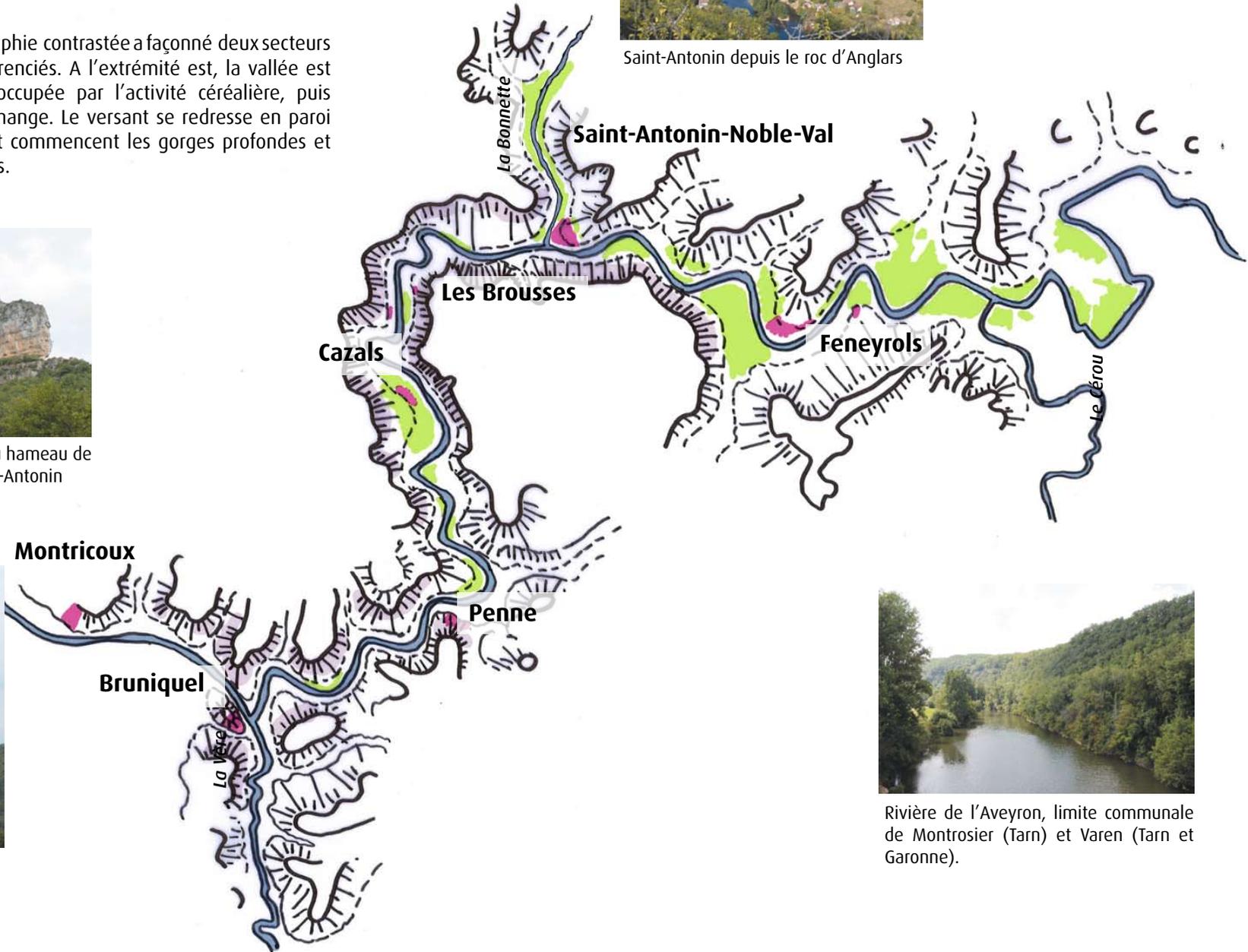
La topographie contrastée a façonné deux secteurs bien différenciés. A l'extrémité est, la vallée est ouverte, occupée par l'activité céréalière, puis le profil change. Le versant se redresse en paroi calcaire et commencent les gorges profondes et encaissées.



Saint-Antonin depuis le roc d'Anglars



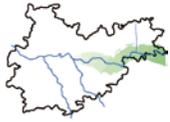
Roc de calcaire élevé près du hameau de Viel Four, commune de Saint-Antonin



Château de Penne (Tarn) sur son piton rocheux.



Rivière de l'Aveyron, limite communale de Montrosier (Tarn) et Varen (Tarn et Garonne).



### Dynamiques d'évolution :

- Sur les sites emblématiques, dynamique favorable d'aménagements d'espaces publics qualitatifs respectueux des lieux, et de restauration et de mise en valeur du patrimoine
- Etalement urbain autour des villages et des bourgs
- Mitage du paysage par l'habitat individuel isolé
- Déprise agricole de certains secteurs, avec une fermeture des prairies de fond de vallée et des pentes abruptes
- Augmentation de la fréquentation touristique et des activités sportives sur la rivière.



Gorges de l'Aveyron dans le secteur du moulin de la Touyrès - Cazals.



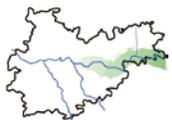
Les vergers dans la plaine au pied du château de Piquecos

### Les enjeux :

- Retrouver la rivière : la rendre plus visible et faciliter des accès piétonniers
- Sélectionner les secteurs déterminants pour retrouver des ouvertures, soit en fond de vallée, soit sur pente
- S'engager sur des documents d'urbanisme plus ambitieux sur les enjeux paysagers
- Poursuivre les efforts de restauration et de mise en valeur des sites
- Dans les projets d'aménagements, conserver le caractère rural des sites
- Encadrer la dynamique touristique pour favoriser l'intégration des infrastructures et activités saisonnières
- Prendre en compte l'importance du dessin parcellaire dans le paysage de vallée pour renforcer la visibilité de la rivière.



Cadastre napoléonien du site inscrit de l'île à Laguépie, archives départementales de Tarn-et-Garonne



## Zoom sur ... Saint-Antonin-Noble-Val - un archipel de sites

Le magnifique site inscrit de l'« Ancienne ville » de Saint-Antonin-Noble-Val date de 1969 ; il est venu englober de multiples sites protégés pendant la guerre, circonscrits à des édifices remarquables, une rue, des allées. En 1985, le grand site inscrit des Gorges de l'Aveyron et Vallée de la Vère sera créé, il viendra protéger plus de 1 500 hectares de vallée et plusieurs villages dont la ville de Saint-Antonin.

Implantée à la confluence de la vallée de la Bonnette et de l'Aveyron, la ville ancienne de Saint-Antonin-Noble-Val présente un patrimoine architectural exceptionnel, ainsi qu'une forme urbaine ancienne remarquable, irriguée par de multiples rues, venelles et passages.

La position topographique, en rive de l'Aveyron, dominée par l'imposante corniche calcaire des rochers d'Anglars,

la remarquable conservation de l'héritage médiéval et sa mise en valeur exemplaire font de cette ville un haut lieu touristique.

L'ancienne ville et ses abords étendus sont inclus dans une Zone de Protection du Patrimoine de l'Architecture de l'Urbanisme et du Paysage. Ce document de gestion garantit le respect et les bonnes conditions d'évolution des richesses de Saint-Antonin.



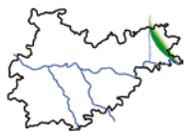
Au n°14 rue Guilhem Peyre. Arc en accolade et baies à meneaux début XVI<sup>ème</sup>



Depuis le Roc d'Anglars, ville de Saint-Antonin à la confluence de l'Aveyron et de la Bonnette



Depuis le site de la promenade des Moines, vue sur le site de l'allée de la gare en rive de l'Aveyron, coiffé par le site des rochers d'Anglars



## Les franges du Rouergue

ESPINAS	23 • « Ormeau, situé sur la place de l'église » - site classé le 16 août 1932, 10 m <sup>2</sup>
GINALS	26 • « Abbaye de Beaulieu et ses abords » - site inscrit le 31 janvier 1945, 124,14 ha
PARISOT	45 • « Château de Cornusson, ses dépendances et abords » - site classé le 3 mai, 11 ha 46 • « Eglise et ses abords » - site inscrit le 26 juin 1946, 0,43 ha
PUYLAGARDE	49 • « Chapelle Notre-Dame de Lugan » - site inscrit le 30 septembre 1942, 0,38 ha

### Autres protections naturalistes et patrimoniales observées sur l'entité :

Sans objet

### Description :

Cette entité concerne le secteur nord-est du département, un paysage entretenu par l'activité agricole, avec la présence de pâturages. Les différents sites sont répartis au fil de la vallée de la Seye. L'église de Parisot ou le château de Cornusson, implantés sur les hauteurs règnent sur un ample panorama. Au contraire, l'abbaye de Beaulieu a déployé ses bâtiments dans la vallée même, tandis que la chapelle de Notre-Dame de Lugan semble nichée dans une combe et blottie derrière ses arbres. L'ormeau d'Espinas a disparu, remplacé par un sophora. Dans cette entité, chaque site est singulier, comme l'indique la liste.

### Dynamiques d'évolution :

- Dans l'ensemble les sites sont entretenus, en particulier le patrimoine bâti est restauré.
- Les espaces publics de village se sont banalisés, envahis par les voitures et plantés de végétaux à caractère horticole

### Les enjeux :

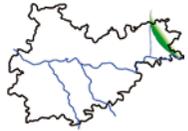
- Poursuivre les efforts de restauration, de mise en valeur et d'animation
- Améliorer l'aspect des espaces publics en site
- Maîtriser l'urbanisation aux abords, notamment les secteurs en co-visibilité avec les périmètres protégés.



Enclos de la chapelle Notre-Dame de Lugan. Les hauts cèdres entourant la chapelle la signalent dans un environnement rural - Puylagarde



Depuis l'ancien oppidum au sommet du relief isolé sur lequel s'est établi le village de Parisot, effet de « tremplin » sur un paysage préservé



Zoom sur ...

## L'abbaye de Beaulieu à Ginals



Abbaye de Beaulieu et son parc dans la vallée de la Seye. Un pigeonnier domine la prairie ouverte et l'enclos abbatial



Ancienne salle capitulaire



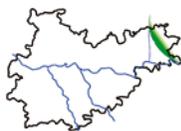
Façade sud de l'abbaye



Vivier en bordure sud du jardin clos

Située dans la vallée boisée de la Seye, en amont d'une grande prairie de fauche, l'abbaye de Beaulieu-en-Rouergue est une ancienne abbaye cistercienne fondée en 1144. Son implantation en bordure d'un cours d'eau et dans un lieu isolé est caractéristique de cet ordre. Devenue bien national à la Révolution puis rachetée par des amateurs d'art, elle est aujourd'hui un Monument National et un centre d'art contemporain.

Le site a conservé le pittoresque évoqué dans le rapport de protection datant du mois de janvier 1945. L'enclos abbatial est restauré et la volonté de l'administration des Monuments Nationaux est de poursuivre les restaurations. Les prochaines campagnes porteront sur la chapelle Sainte Marguerite dédiée aux frères convers en rive droite de la Seye et sur le pigeonnier implanté dans la pente et surplombant l'abbaye. Le parc, situé dans l'enclos au sud, est ombragé par de grands arbres dont un imposant érable negundo, un catalpa, un sequoia, un paulownia. Il est bordé par un grand vivier alimenté par une source. L'ouverture aux visites et l'organisation d'expositions d'art contemporain contribuent à faire rayonner le site. Recueillement, spiritualité et isolement restent les maîtres mots pour décrire ce lieu.



## Zoom sur ... Le Château de Cornusson à Parisot

Le château de Cornusson, dont l'histoire est liée à celle de la famille Lavalette qui a donné des grands maîtres de l'Ordre de Malte, est attesté depuis l'époque médiévale. Il fut reconstruit entre le XV<sup>e</sup> siècle et la fin du XVI<sup>e</sup> siècle.

Edifié sur un rebord de plateau à l'angle de deux versants boisés dominant la confluence de la vallée de la Seye et du ruisseau de Fonpeyrouse, il se découvre de façon progressive. Cette position lui donne un caractère monumental, perceptible en différents points du territoire. L'ensemble bâti, formé d'une enceinte flanquée de deux tours carrées dans l'axe du chemin offre une grande diversité architecturale, comprenant des façades très différentes et imposantes à la fois. L'importance de son emprise dans le paysage et sa qualité architecturale ont justifié sa protection au titre des sites en 1944. Son classement au titre des Monuments Historiques a été proposé en 2011.

### Synthèse des atteintes observées

Par sa localisation, les usages des sols (agriculture, boisement sur coteaux) et malgré une végétation envahissante, le site de Cornusson est relativement préservé. Seuls deux points noirs sont à prendre en compte :

au sud, un mitage d'extensions villageoises hétérogènes s'étend en contrebas du château, tandis qu'au nord, les délaissés et les stockages agricoles dénotent l'absence d'une gestion cohérente de l'espace.

### Propositions de valorisation

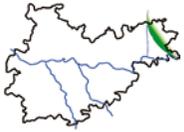
Pour mieux dégager les perspectives visuelles, les communs et les éléments vernaculaires d'accompagnement du château, il conviendrait de pratiquer un entretien raisonné de ses abords, respectueux de la biodiversité remarquable inventoriée.

Au nord, un plan général des installations autour de la ferme serait opportun afin de juguler le mitage et la paupérisation des espaces. Au sud, la définition d'une charte en accord avec la commune permettrait d'améliorer la

qualité des espaces bâtis et paysagers. Une extension du périmètre de protection sur l'ensemble de ces secteurs, élaborée en lien avec le document d'urbanisme communal, offrirait au plus grand nombre une vue intéressante sur le château et ses anciens jardins dans leur continuité avec le plateau.



Corps de garde (photographie antérieure à 1910)

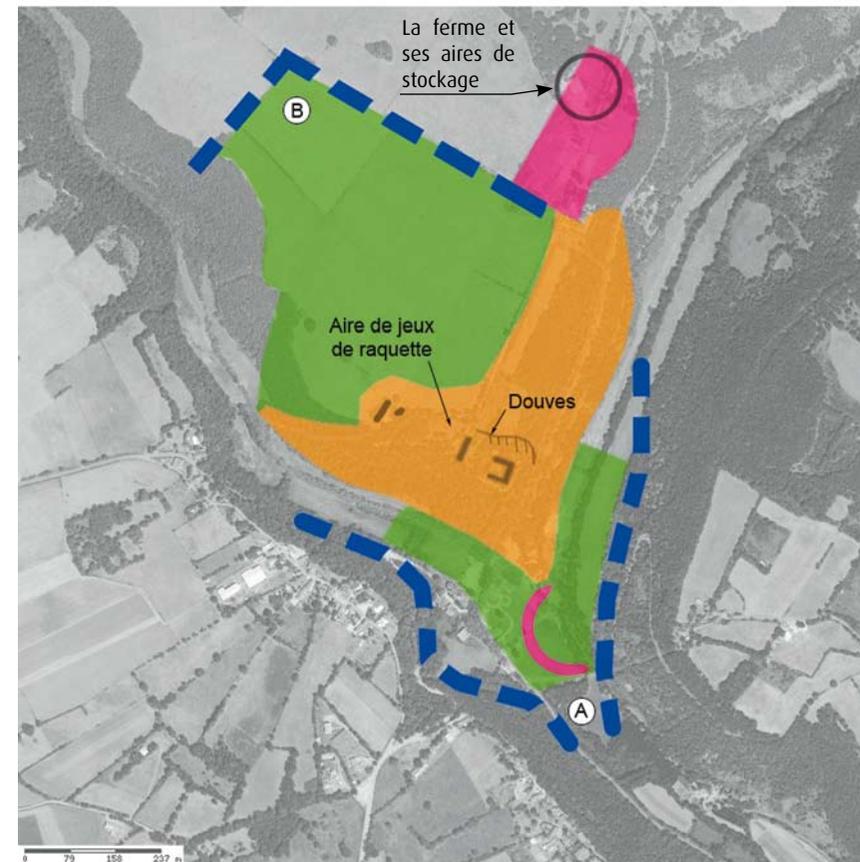


Vue du château de Cornusson depuis l'ancien jeu de raquettes (photographie antérieure à 1910)



Angle de vue similaire à la photographie ci-dessus, état actuel du château

- Périmètre actuel
- Espaces sensibles : La ferme très impactante et ses aires de stockage, l'arrière des maisons le long de la D33 au Nord et celles en fond de vallée au Sud.
- Cône de vision (A) ou espace de lecture sur site à privilégier (B).
- Proposition d'extension du périmètre pour préserver les vues majeures sur le château à la fois depuis le bas (D33) et le haut (plateau).



Cartographie des enjeux, sur vue aérienne



## La vallée de la Bonnette

### CAYLUS

- 11 • « Bois de la Barthe » - site inscrit le 11 juillet 1942, 14,4 ha
- 12 • « Cascades de Saint-Pierre de Livron et leurs abords » - site inscrit le 26 octobre 1942, 1,13 ha
- 13 • « Château de la Garenne de Mondésir, avec la totalité des arbres » - site inscrit le 2 juillet 1942, 4,21 ha
- 14 • « Eglise de Saint-Amans, son cimetière et ses abords » - site inscrit le 23 octobre 1942, 6,48 ha
- 15 • « Grande place avec les halles, façades et toitures des immeubles » - site inscrit le 30 décembre 1943, 0,44 ha
- 16 • « Grande rue avec façades et toitures des immeubles qui la bordent » - site inscrit le 3 janvier 1944, 0,49 ha
- 17 • « La vieille tour et le boqueteau qui l'entoure » - site inscrit le 11 juillet 1942, 0,67 ha
- 18 • « Le rocher tremblant » - site inscrit le 9 juillet 1942, 0,4 ha
- 19 • « Site de "Notre-Dame de Livron" et son environnement » - site inscrit le 11 juillet 1942, 4,54 ha

### LACAPELLE-LIVRON

- 28 • « Les abords de la chapelle de Notre-Dame des Grâces » - site inscrit le 22 octobre 1942, 23,71 ha

### LOZE

- 31 • « Grotte de Saint-Géry » - site classé le 03 septembre 1932, 0,02 ha

### SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL

- 59 • « Gouffre de la Gourgue et ses abords » - site inscrit le 10 mars 1944, 16,47 ha

### SAINT-PROJET

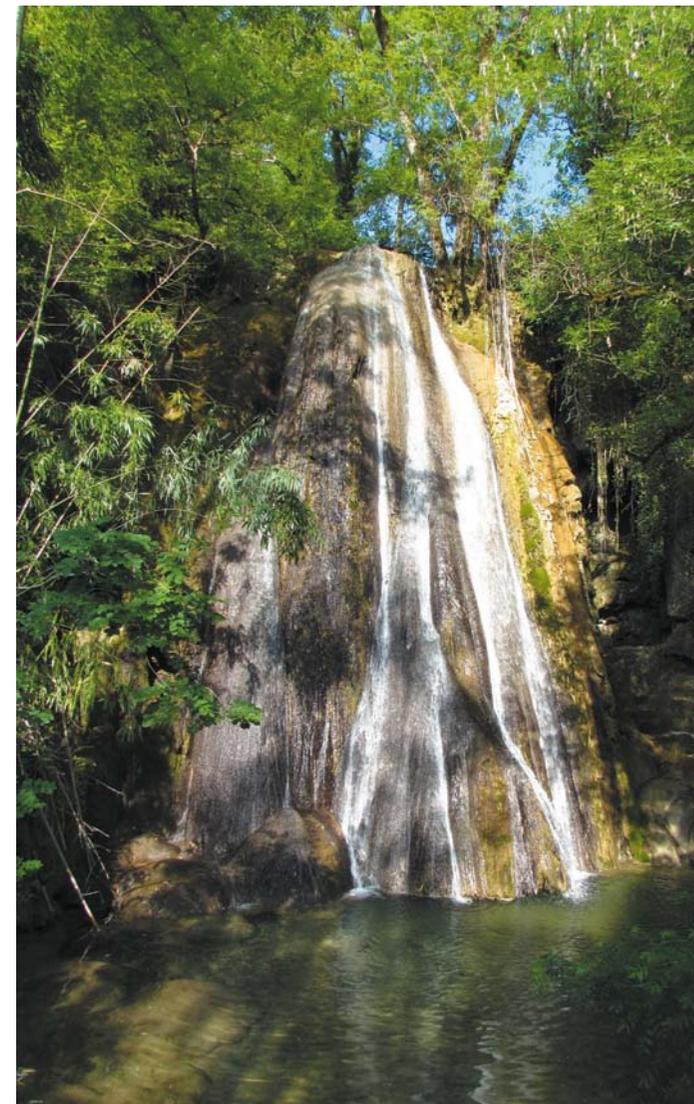
- 66 • « Château de Saint-Projet et ses abords » - site inscrit le 9 juillet 1942, 0,64 ha

### Autres protections naturalistes et patrimoniales observées sur l'entité :

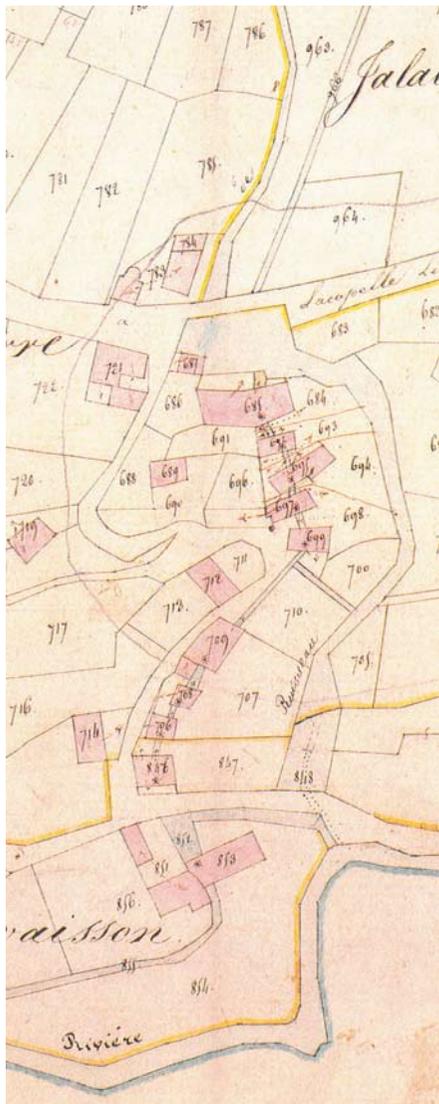
- Espace Naturel Sensible : Cirque de Caylus

### Description :

Entre Saint-Projet au nord et Saint-Antonin-Noble-Val au sud, à sa confluence avec l'Aveyron, sur 20 km environ la vallée de la Bonnette, ancienne frontière historique entre le Quercy et le Rouergue, concentre un patrimoine d'une richesse exceptionnelle, tant en terme d'architecture que de sites naturels. La rivière s'écoule dans une vallée assez profonde, 100 mètres environ séparent le fil de l'eau du haut des versants. L'impression dominante est donnée par les boisements, mais on note la présence de parcelles pâturées cernées de haies bocagères. La commune de Caylus est au centre du parcours de la Bonnette dans le département et comprend de nombreuses protections.



Cascade pétrifiante inférieure -Saint-Pierre de Livron, commune de Caylus



Cadastrage napoléonien du site des cascades à Saint-Pierre de Livron - Caylus, archives départementales de Tarn-et-Garonne



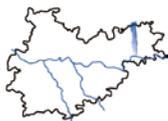
Grotte de Saint-Géry s'ouvrant à flanc de falaise, non loin de la source de la Bonnette - Loze



Rocher tremblant sur les pentes boisées de la vallée de la Bonnette - Caylus



De site en site : de la chapelle Notre-Dame-des-Grâces à Lacapelle-Livron au Château de Mondésir à Saint-Pierre-Livron (Caylus), la vallée de la Bonnette.



### Dynamiques d'évolution :

- Certains sites sont restaurés et en bon état mais pour d'autres les dynamiques d'évolution sont défavorables
- Manque de signalisation, abandon ou privatisation de certains sites
- Dégradation du patrimoine bâti isolé ou urbain souffrant de vacance
- Risque de fermeture des pentes par les boisements
- Infrastructures touristiques parfois mal intégrées



Le château de Saint-Projet, refuge de la Reine Margot, implanté sur point culminant en lisière du village, surmontant un glacis préservé.



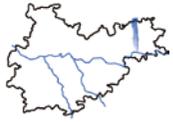
Vue panoramique figurant l'ancienne tour, la ville et les abords ouverts de Caylus - Carte postale ancienne - Edition : Dejean et Vaissie

### Les enjeux :

- Poursuivre la valorisation du patrimoine bâti et lutter contre la vacance, notamment dans les villages
- Accompagner les extensions urbaines et les projets d'infrastructures touristiques par des projets paysagers garants de l'esprit champêtre des lieux
- Entretien le petit patrimoine et notamment les murets de pierres sèches caractéristiques de ce secteur géographique (accès au rocher tremblant de Caylus, au gouffre de la Gourgue, à l'église Saint-Amant, ...)
- Améliorer la signalétique des sites tombant en désuétude ou privatisés en informant les visiteurs (panneaux d'interprétation...) Proposer des itinéraires de découverte au fil de la Bonnette
- Valoriser les points de vues et maintenir des espaces ouverts (mettre en place des conventions avec les agriculteurs)



Chemin rural bordé par des murets de pierres sèches



## Zoom sur ... Caylus, une diversité de sites

Sur la commune de Caylus, la diversité et la singularité des ensembles protégés rendent compte d'une grande richesse patrimoniale. Les sites s'égrènent au fil de la vallée de la Bonnette, leur découverte invite à arpenter le territoire communal, vaste et composé de plusieurs hameaux.

Les protections concernent des ensembles bâtis et des curiosités naturelles, et, à plusieurs reprises, des ensembles composites où l'alliance entre architecture et nature fonde la valeur du site. C'est le cas des cascades de Saint-Pierre-Livron où le cours de l'eau, marqué par une forte dénivellation, est jalonné par une dizaine de moulins. Certaines bâtisses sont en ruine, d'autres sont restaurées. Un sentier permet de longer les moulins et de deviner le dispositif hydraulique. C'est un lieu étonnant dont la mise en valeur est complexe, du fait du statut privé des moulins. Pour l'heure, la belle cascade pétrifiante à l'aval du site est visible et accessible depuis la route de la vallée, la départementale

RD 97. L'église de Saint-Amans, isolée dans les bois, en rebord de plateau, le château de Mondésir et sa garenne, également sur les hauteurs et dominant la vallée, ou bien le sanctuaire de Notre-Dame de Livron blotti en fond de cirque sont autant de motifs paysagers bâtis, accompagnés de leur écrin paysager, qui semblent devoir témoigner de toute la diversité de la commune. Le rocher tremblant, plus modeste et confidentiel, qui se dresse en équilibre dans les pentes de

chênes pubescents, reste un exemple emblématique des premiers sites où le caractère pittoresque des éléments naturels motivait la protection.

Au cœur du bourg, la vieille tour entourée de ses chênes, juchée à l'extrémité supérieure du relief, semble "parachever" la silhouette urbaine de Caylus, tandis que le bois de Labarthe, versant boisé en co-visibilité contribue à protéger l'écrin du village. Dans le village, deux ensembles architecturaux ont été protégés, la grande place avec sa



Ville de Caylus et sa tour dominant la vallée de la Bonnette et le vallon de Rivaudenc



Détail remarquable d'architecture civile médiévale

halle et la grande rue, qui se caractérise par ses hautes maisons médiévales et sa perspective ouverte sur les collines. Pourtant, c'est l'ensemble de la forme urbaine de Caylus qui présente un intérêt patrimonial évident, et malgré une certaine activité commerciale, la vacance du bâti pose un problème pour sa conservation. Les équipements d'hébergement touristiques tendent à s'installer dans le paysage, sans ménagement, pour profiter de la belle vue sur Caylus, tandis que le centre se vide. Des plantations de haies champêtres seraient utiles pour accompagner ces équipements et limiter leur impact dans le paysage.



## Les sites du Quercy

- CAUSSADE 10 • « Grande promenade » - site inscrit le 9 juillet 1943, 0,63 ha  
 CAYLUS, LAVAURETTE, PUYLAROCQUE, SAINT-GEORGES  
 20 • « Vallon de Saint-Symphorien » - site inscrit le 24 mars 1997, 891,63 ha
- LAUZERTE 30 • « Village de Lauzerte » - site inscrit le 10 octobre 1969, 18,19 ha  
 LOZE, SAINT-PROJET  
 32 • « Site archéologique de Cantayrac » - site classé le 18 décembre 1972, 218,41 ha
- MIRABEL 34 • « Chapelle Notre-Dame des Misères et abords » - site inscrit le 7 août 1944, 20,37 ha
- MOLIÈRES 37 • « Château d'Espagnol et ses abords » - site inscrit le 13 novembre 1942, 12,29 ha  
 38 • « Eglise d'Espagnol, place et propriétés » - site inscrit le 23 novembre 1942, 24,31 ha
- MONTJOI 41 • « Village de Montjoi » - site inscrit le 10 mars 1972, 6,46 ha  
 MONTPEZAT-DE-QUERCY  
 42 • « Eglise de Saux, cimetière et leurs abords » - site inscrit le 10 décembre 1942, 0,3 ha  
 43 • « Village de Montpezat-de-Quercy » - site inscrit le 24 octobre 1949, 7 ha  
 - • « Abords de la porte de l'hôpital » - site inscrit le 13 novembre 1942, 0,1 ha  
 - • « Collégiale Saint-Martin » - site inscrit le 13 juin 1942, 2 ha  
 - • « Place de l'Hôtel-de-Ville » - site inscrit le 14 décembre 1942, 0,25 ha
- PUYLAROCQUE 50 • « Croix des Ladres et ses abords » - site inscrit le 30 septembre 1942, 3,22 ha  
 51 • « Moulin à vent et ses abords » - site inscrit le 23 octobre 1942, 3,22 ha  
 52 • « Site des remparts » - site inscrit le 22 octobre 1942, 3,6 ha  
 53 • « Source du Cande et ses abords » - site inscrit le 22 octobre 1942, 1,58 ha
- SAINT-PROJET 67 • « Fontaine Saint-Alby » - site inscrit le 14 juillet 1942, 0,03 ha

### Autres protections naturalistes et patrimoniales observées sur l'entité :

- ZPPAUP/AVAP : Montpezat-de-Quercy
- Natura 2000 : Zone Spéciale de Conservation « Causse de Gaussou et sites proches » (22/08/2006)
- Espace Naturel Sensible : Butte de Faillal et Contrebas de la Collégiale (Montpezat-de-Quercy)



Pittoresque silhouette du village de Lauzerte implanté sur un pech au cœur du Quercy

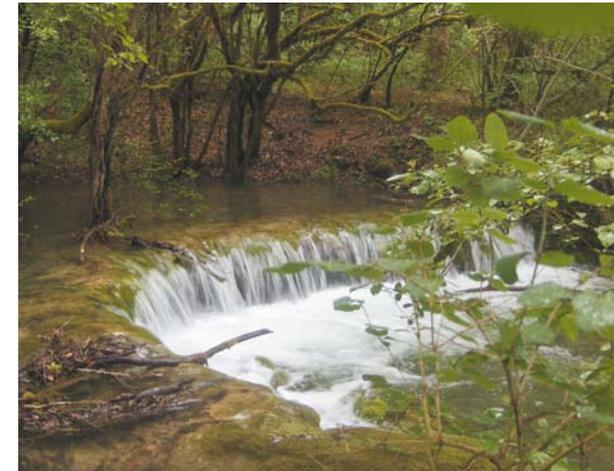


### Description :

Cette entité du Quercy s'étend sur les départements voisins, sa caractéristique la plus signifiante est le socle calcaire. Cette géologie a donné lieu à une morphologie particulière, elle a conditionné l'aspect des constructions, donnant cette tonalité blanche aux villages et aux édifices. Le calcaire se retrouve aussi dans les roches affleurantes, les chemins blancs, les soutènements et les murets bas. Sur les plateaux ou dans les vallées sèches, il s'accompagne du cortège végétal particulier des causses, avec chênes pubescents, genévriers et buis. Plus au sud, la morphologie du bas Quercy est plus douce, se succèdent collines et vallons comme à Mirabel, Molières ou Montpezat. La grande majorité des sites correspond à des ensembles bâtis, villages, chapelle ou château, exception faite des protections les plus récentes qui se sont intéressées à des ensembles paysagers complets, le vallon de Saint-Symphorien et le site archéologique de Cantayrac.



Enseigne en fer forgé, à Lauzerte - Sylvain Soligon, ferronnier d'art



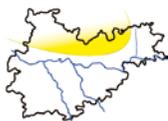
Ruisseau de Poux Nègre dans le site classé de Cantayrac (Camp militaire de Caylus)



Collégiale Saint-Martin - Montpezat-de-Quercy



Vue intérieure du village de Montjoi



### Dynamiques d'évolution :

- Etalement des formes urbaines sans tenir compte du paysage ou de la forme urbaine originelle
- Disparité dans la mise en valeur des ensembles urbains, certains villages ou bourgs sont restaurés avec discernement et bien mis en valeur, tandis que d'autres sont négligés ; ce processus vaut pour le bâti et pour les espaces publics
- Disparition des pentes ouvertes et des cultures en terrasse. Abandon des terrains en pente et reconquête par la végétation spontanée.
- Perte de connaissance de certains sites et perte de visibilité ; deux sites complètement dénaturés

### Les enjeux :

- Encourager les collectivités et les propriétaires privés à poursuivre ou à engager les efforts de restauration tant du bâti que des espaces publics
- Envisager des projets de « trame verte » champêtre pour intégrer les extensions urbaines malencontreuses
- Soutenir l'agriculture pour le maintien du pâturage dans les espaces ouverts, les secteurs en pente ou les fonds de vallée



Eglise Notre-Dame de Saux, à l'orée d'un bois de chênes - Montpezat-de-Quercy



Côté intérieur du front de remparts de Puylaroque



Clocher de l'église Notre-Dame des Misères - Mirabel



Abords du château d'Espanel à Molières, vue vers la vallée du Lemboulas



## Zoom sur ... Le vallon de Saint-Symphorien



Ample panorama depuis les reliefs du Quercy

Située à l'ouest de Caylus, l'entité géographique protégée concerne le vallon sec du ruisseau de la Sietges en amont de la confluence avec la Lère, avec ses petits vallons secondaires. Elle abrite un ensemble bâti médiéval pittoresque qui a donné son nom au site : l'église de Saint-Symphorien, à laquelle sont accolés l'ancien presbytère, et non loin, le cimetière enclos de murets en pierres sèches ainsi qu'une source bâtie. La vallée est un site naturel au relief escarpé que l'éloignement des agglomérations a préservé du mitage et de la péri-urbanisation. Le

patrimoine naturel, géologique, culturel sont remarquables comme l'attestent les études effectuées dans les années 90. Le patrimoine architectural est restauré et entretenu. Le site reste assez confidentiel, seuls quelques panneaux orientent vers les circuits pédestres qui parcourent la vallée. Un programme de gestion de site Natura 2000 est actif sur le site. Ainsi, les mesures agro-environnementales pourront favoriser le maintien des espaces ouverts.



Portail et mur en pierres sèches à Saint-Symphorien



Fermeture des pelouses sèches qui ne sont plus entretenues par le pâturage extensif



Sentier sous les buis



## La vallée de la Garonne

- AUVILLAR**
- 1 • « Promenade du Château » - site classé le 24 août 1932, 0,03 ha
  - 2 • « Extension du site du village d'Auvillar et ses abords » - site inscrit le 20 avril 1976, 38,79 ha
  - • « Village d'Auvillar et ses abords » - site inscrit le 14 mai 1970, 5,2 ha

- CASTELSARRASIN**
- 8 • « Bassin du Canal et ses abords » - site inscrit le 31 janvier 1945, 4,5 ha
  - 9 • « Boulevards et promenade » - site inscrit le 31 janvier 1945, 4,37 ha
- MONTECH**
- 39 • « Ensemble formé par la partie ancienne du village de Montech » - site inscrit le 28 mars 1977, 5,5 ha

- VERDUN-SUR-GARONNE**
- 69 • « Platanes (63) de la Grande Allée, et (74) qui bordent le C.g.c. n°6 » - site classé le 23 mai 1943, 0,98 ha
  - 70 • « Maisons (Rives de la Garonne), plan d'eau, quartier des allies et du foirail » - site inscrit le 28 juillet 1946, 39,96 ha

### Autres protections naturalistes et patrimoniales observées sur l'entité :

- ZPPAUP/AVAP : Verdun-sur-Garonne ; prévue à Auvillar
- Natura2000 : Zone Spéciale de Conservation « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » (27/05/2009)
- APPB : « Sections du cours de la Garonne, du Tarn, de l'Aveyron et du Viaur dans leur traversée du Tarn-et-Garonne (poissons migrateurs) » (01/04/1988)

### Description :

Dans sa traversée du département, la Garonne trace un arc de cercle sud-est/nord-ouest. La vallée est majestueuse, encadrée par différents niveaux de terrasses. Couloir de passage, elle est empruntée par tous les réseaux, l'autoroute, la voie ferrée, les routes, le canal latéral et la véloroute. Trois bourgs jalonnent ce parcours, Verdun en entrée sud, Castelsarrasin, à mi-course et à quelques encablures du fleuve, Auvillar, à l'ouest. Les périmètres protégés se concentrent dans ces agglomérations. La brique est dominante comme matériau de construction excepté à Dunes où le calcaire le dispute à la terre cuite. Le grand paysage de la vallée à caractère agricole, que l'on découvre avec intérêt et plaisir du haut des terrasses n'est jamais inclus dans les protections.



Depuis la Promenade du château, vue sur l'aval de la vallée marquée par les cheminées de la centrale nucléaire de Golfech - Auvillar



Perspective sur l'une des églises de Montech dans la vieille ville



Verdun-sur-Garonne et ses maisons accrochées à la première terrasse et surplombant la plaine de Garonne



Bassin du canal latéral à la Garonne et ses abords - Castelsarrasin



Site classé des platanes de Verdun-sur-Garonne

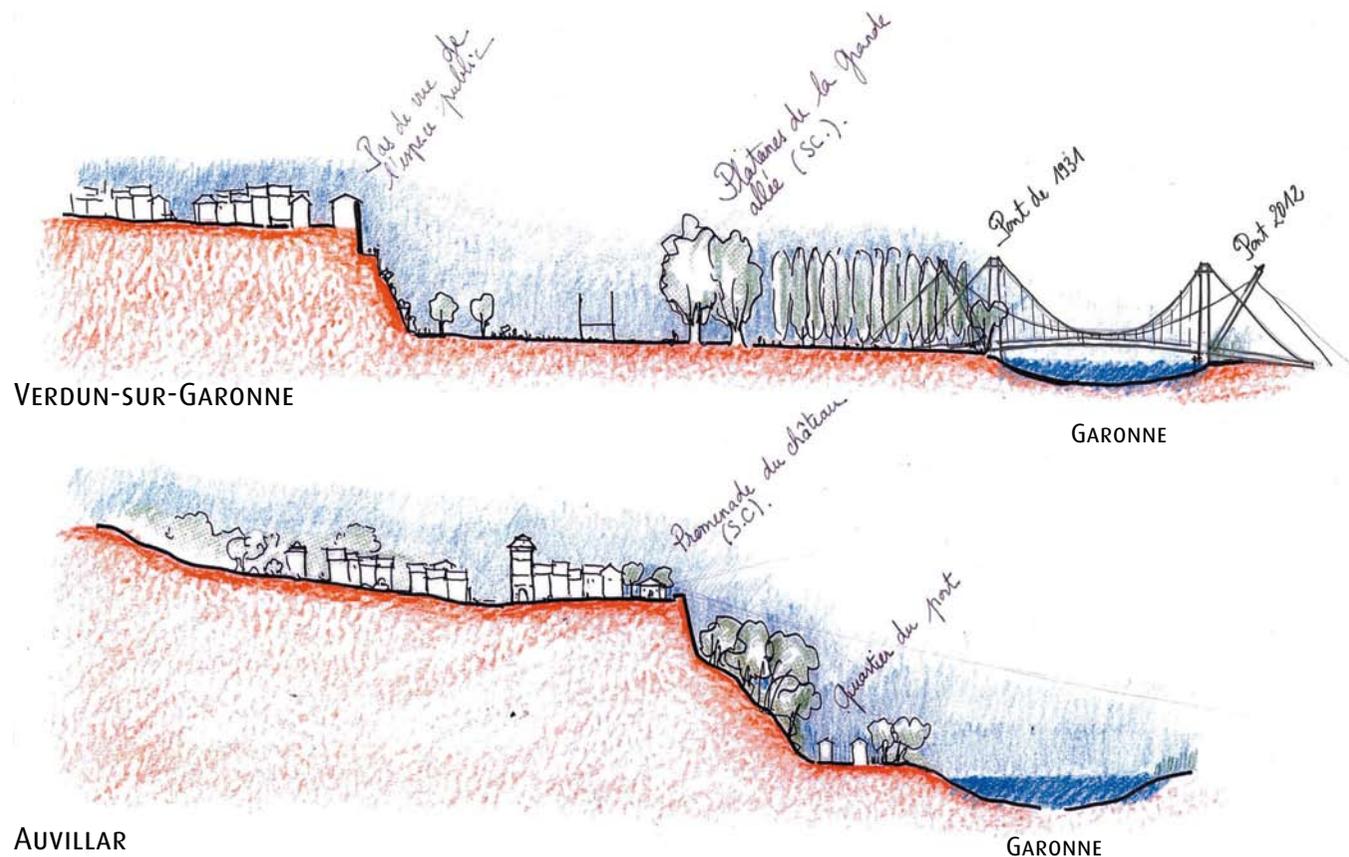


### Dynamiques d'évolution :

- Disparité dans la prise en compte du patrimoine bâti et urbain selon les bourgs et villages
- Banalisation des abords par des extensions urbaines diffuses
- Poursuite du développement des infrastructures notamment le projet de la LGV
- Mutation progressive du paysage de la vallée, non protégé mais visible des terrasses

### Les enjeux :

- Accompagner la reconquête des centres anciens, sensibiliser les collectivités et les propriétaires à la valeur patrimoniale des éléments bâtis et encourager les restaurations
- Accompagner cette mise en valeur du bâti par des projets d'aménagements d'espaces publics
- Limiter le mitage et accompagner l'intégration des extensions urbaines
- Entretien et renouveler le patrimoine végétal des promenades urbaines et allées plantées en respectant l'esprit d'origine (ne pas remplacer les marronniers par des pins parasol par exemple)
- Valoriser le lien physique avec Garonne en complément du lien visuel assuré par les points de vue
- Développer le potentiel touristique autour de la véloroute, de l'itinéraire de Saint-Jacques.



### Coupes de principe

*Ces coupes illustrent la relation entre Garonne, sa vallée et les bourgs implantés sur la terrasse naturelle du fleuve. Les fronts bâtis sont implantés jusqu'au bord de la rupture de pente. Mais à Verdun, le fleuve est à quelques centaines de mètres de la terrasse. L'espace est occupé par les grandes allées de platanes et les peupleraies. Au contraire, à Auvillar, le fleuve est en pied de terrasse avec le petit quartier de l'ancien port. Cette disposition topographique est plus théâtrale en terme de paysage.*



## Zoom sur ... Le village d'Auvillar et ses abords



Halle circulaire remarquable au centre de la place du village bordée d'immeubles avec galeries d'arcades



Promenade du château plantée de marronniers, belvédère sur la vallée de la Garonne



Auvillar, village en balcon sur la vallée

A l'ouest du Tarn-et-Garonne, entre coteaux de Lomagne et plaine de Garonne, Auvillar s'est implanté sur un promontoire dominant le fleuve qui vient, à cet endroit, flirter avec le pied de pente. Sur la rive, une activité fluviale s'était aussi autrefois développée. Aujourd'hui, depuis les berges de l'agréable quartier du Port, la Garonne se contemple au plus près, dans une atmosphère intimiste. En partie haute d'Auvillar, l'ambiance est tout autre. C'est depuis les divers points de vue, exceptionnels, que l'on découvre le cours d'eau et sa



Mesures à grain de la halle - Auvillar

vallée. Le village forme un véritable balcon sur la Garonne. Néanmoins, l'intérêt d'Auvillar réside également dans son centre ancien pittoresque. Ancienne halle aux grains, maisons à arcades, Tour de l'Horloge, Eglise Saint-Pierre, anciens couvents sont autant d'éléments patrimoniaux que l'on découvre agréablement. Diverses manifestations animent la petite cité tout au long de l'année, notamment le marché des potiers et font vivre le patrimoine d'un des « plus beaux villages de France ».



## La vallée du Tarn

- MOISSAC** 35 • « Bassin du Tarn » - site inscrit le 18 avril 1944, 55,51 ha  
 36 • « Château de Saint-Livrade » - site inscrit le 3 août 1944, 14,47 ha
- MONTAUBAN** 40 • « Les Allées de Mortarieu ; le plateau, les allées du Consul Dupuy, le jardin des plantes, les immeubles bâtis flanquant l'entrée de la rue Porte du Moustier » - site inscrit le 1 juin 1944, 6,3 ha  
 - • « Berges du Tarn en amont de Montauban » - site inscrit le 8 août 1944, 6,95 ha  
 - • « Ensemble urbain formé à Montauban par les rives du Tarn » + extension - site inscrit le 6 juin 1943, et 28 mars 1977, 107,89 ha
- VILLEMADÉ** 71 • « Eglise, son clocher et ses abords » - site inscrit le 31 décembre 1942, 0,56 ha

### Autres protections naturalistes et patrimoniales observées sur l'entité :

- AVAP : Moissac en cours d'élaboration
- Secteur Sauvegardé : Montauban
- Natura2000 : Zone Spéciale de Conservation « Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou » (12/05/2007)
- APPB : « Sections du cours de la Garonne, du Tarn, de l'Aveyron et du Viaur dans leur traversée du Tarn-et-Garonne (poissons migrateurs) » (01/04/1988)
- Espace Naturel Sensible : Ile de Beaucaire (Moissac)

### Description :

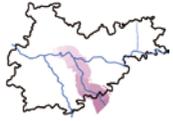
Ce sont principalement les villes de Montauban et de Moissac qui rendent compte de cette entité vallée du Tarn. Tout comme dans la vallée de Garonne, le paysage agricole de la vallée, le patrimoine rural ou les curiosités naturelles ne sont pas concernés par les protections. C'est la richesse du patrimoine bâti principalement en situation urbaine qui a motivé les protections. Il est vrai que ce patrimoine est exceptionnel, ce que confirment les nombreuses protections complémentaires (Monuments Historiques, Secteur Sauvegardé). Les seules petites exceptions moins urbaines sont le château de Saint-Michel sur la commune de Moissac et le centre du village de Villemadé.



Château de Sainte-Livrade en amont de la ville de Moissac surplombant la vallée du Tarn



Doublés arcades formant les magnifiques couverts de la Place Nationale - Montauban



Rue de la Mairie soulignant la perspective sur l'église - Villemaade



Ornementation en terre cuite, centre ancien - Montauban



Le Pont Vieux enjambant le Tarn en face du Musée Ingres. Le contraste est heureux entre la brique colorée et les frondaisons de la ripisylve - Montauban



Belles façades bordant la Place Nationale - Montauban



Clocher de brique de l'église de Villemade

#### Dynamiques d'évolution :

- Actions publiques de restauration et mise en valeur du patrimoine bâti et urbain entreprises depuis longtemps dans les deux agglomérations.
- Invasion par la voiture ; recours à des aires de stationnement pour désengorger les centres anciens
- Désaffectation de certains sites au profit de l'hyper-centre
- Allées de platanes progressivement gagnées par les stationnements, risque d'altération des sujets
- Disparité dans l'accessibilité au Tarn
- Travaux de défense contre les crues entrepris à Montauban



Exemple de traitement de sol en galet avec jeux d'écriture - Montauban



La silhouette du château de Sainte-Livrade émergeant des frondaisons et le moulin depuis la rive gauche du Tarn en amont de Moissac - site inscrit du château de Sainte-Livrade

#### Les enjeux :

- Poursuivre la valorisation du patrimoine bâti
- Engager la reconquête des sites négligés
- Elaborer des mesures de gestion qui permettent de retrouver l'accès à la rivière, ses rives et conserver le sentiment de nature introduit par l'aléatoire de la ripisylve
- Entretien et renouveler le patrimoine végétal des allées plantées en respectant l'esprit d'origine (ne pas remplacer les platanes par des albizzias par exemple)



## Zoom sur ... Bassin du Tarn à Moissac



Bassin du Tarn, pont Napoléon et moulin de Moissac vus depuis du moulin de Bidounet



Moulin de Bidounet, restauré, occupé aujourd'hui par l'accueil du camping municipal

La ville ancienne de Moissac s'est implantée en rive nord du Tarn, se tenant à distance de la rivière et de ses crues. Les espaces de contact avec le Tarn, autrefois occupés par les activités fluviales et hydrauliques (moulin), sont désormais réservés aux promenades plantées. Le site inscrit protège le bassin du Tarn qui correspond à une vaste étendue d'eau avec ses deux rives contrastées. En rive droite, côté Moissac, c'est une rive « urbaine », trace d'anciens quais, écluse, allées plantées, pavillon de cure (de chasselas) nommé l'uvarium, square, aire de

stationnement, paysage « horizontal » marqué par l'imposant volume de l'ancien moulin. En rive gauche, c'est une rive « naturelle », avec deux îles dont celle de Beaucaire, qui est protégée comme espace naturel sensible depuis 1995, et l'île de Bidounet qui accueille, discrètement, le camping municipal. Le site comprend trois ponts dont deux sont prestigieux, le pont Napoléon et le pont canal. Ce sont deux beaux ouvrages d'art, construits en briques et pierre, assez ressemblants. Du haut de ces ponts, la perception du site est remarquable.



Détail des peintures dans le kiosque de l'Uvarium, créé dans les années 30, lieu de cure de jus de raisins



## Zoom sur ... Montauban

La ville de Montauban possède un centre ancien remarquable, restauré, entretenu et valorisé dans le cadre d'un secteur sauvegardé de 73 ha mis en place le 24 février 1986. La topographie de la ville est singulière. Elle est implantée de part et d'autre du Tarn. En rive droite, la berge est haute, c'est une terrasse naturelle élevée de 10m environ par rapport à la rivière, sur laquelle s'est développé le centre ancien avec le musée Ingres en figure de proue. Ce centre ancien est cerné par un vallon secondaire, véritable saignée défensive qui l'isole des quartiers voisins, le vallon de la Mandoune où s'écoulait le ruisseau de Lagarrigue. En



Œuvre de A.Bourdelle, installée devant l'office de tourisme

rive gauche, la terrasse naturelle est plus basse, si bien que les constructions se sont dotées d'étages inférieurs, non habités pour s'adapter aux crues.

La traversée du Tarn présente un caractère urbain du fait des nombreux dispositifs maçonnés élégants, quais, allées de platanes en partie haute des quais, escaliers, rampes et les trois ponts qui enjambent la rivière. C'est principalement à l'aval, en pied de la terrasse haute et sur l'île centrale que le caractère naturel reprend le dessus avec le développement d'une végétation arborée. La dimension artistique et culturelle est sensible. A la présence du musée Ingres, s'ajoutent les œuvres d'Antoine Bourdelle installées dans plusieurs espaces publics.

C'est une ville dominée par une architecture de terre cuite, qui selon les époques ou les édifices est protégée ou révélée par des enduits clairs. Un autre matériau est caractéristique, ce sont les petits galets noirs et blancs disposés sur la tranche qui servaient à constituer des calades délicates, au décor géométrique qui ornent les trottoirs et les pieds de maisons.



Front bâti ancien en rive gauche du Tarn en amont du Pont Vieux



Place Nationale bordée de galeries d'arcades



Le jardin des plantes avec ses rocailles et ses sujets horticoles



Moulin de Palisse en rive gauche du Tarn en aval du centre ancien de Montauban



Pittoresque ensemble de maisons d'habitation surmontant les pentes du vallon de la Mandoune au nord du centre ancien



L'imposant Musée Ingres implanté en première terrasse du Tarn, en rive droite, dominant le cours d'eau. A l'arrière, émerge le clocher de style toulousain de l'église Saint-Jacques



Etroite île dans le cours de la rivière, en aval du Pont Vieux



## Les collines de Lomagne

### BALIGNAC, LAVIT, MONTGAILLARD

3 • « Lac collinaire et ses abords » - site inscrit le 15 juillet 1964, 143,7 ha

DUNES 22 • « Quartier ancien » - site inscrit le 10 janvier 1972, 6 ha

FAUDOAS 24 • « Village de Faudoas » - site inscrit le 25 mars 1977, 0,55 ha

GRAMONT 27 • « Village de Gramont » - site inscrit le 14 mai 1970, 106,57 ha

33 • « Village de Maubec » - site inscrit le 28 avril 1972, 1,97 ha

### SAINT-MICHEL

65 • « Commune de Saint-Michel (partie du territoire) » - site inscrit le 15 janvier 1992, 220,51 ha

### Autres protections naturalistes et patrimoniales observées sur l'entité :

Sans objet

### Description :

Comme le Quercy et les franges du Rouergue, la Lomagne est à cheval sur deux départements. Elle fait partie des coteaux de Gascogne et s'étend plus à l'ouest dans le département du Gers. C'est un territoire agricole, qui constitue un environnement très favorable à la découverte et à la mise en valeur des sites. En effet, les vues sont profondes et dégagées. Les cinq sites de Lomagne ne font pas partie des premières protections, au contraire, ils ont été protégés tardivement. Il s'agit de trois villages de caractère, d'un lac collinaire et d'un ensemble paysager plus grand, comprenant plusieurs ensembles bâtis dont le château de Montbrisson et son parc.

Le lac collinaire est un lieu particulier, ce fût le premier lac mis en œuvre pour l'irrigation agricole et dont la protection au titre des sites est intervenue rapidement. La protection s'intéressait donc à un nouveau paysage attractif qu'il convenait de préserver.



Rempart édifié sur une base rocheuse, fleuri de valérianes - Maubec



Le Lac de la Chêneraie, une retenue collinaire dans un environnement rural, bordé de cultures et bosquets



Château de Montbrisson ombragé par son parc - Saint-Michel



Dans le cœur bâti du village fortifié de Maubec, entretenu et restauré ; perspective s'ouvrant sur le porche de l'église



Iris et valérianes au cœur des hameaux fleuris de Gramont



Maison à pans de bois et arcades du village de Faudoas

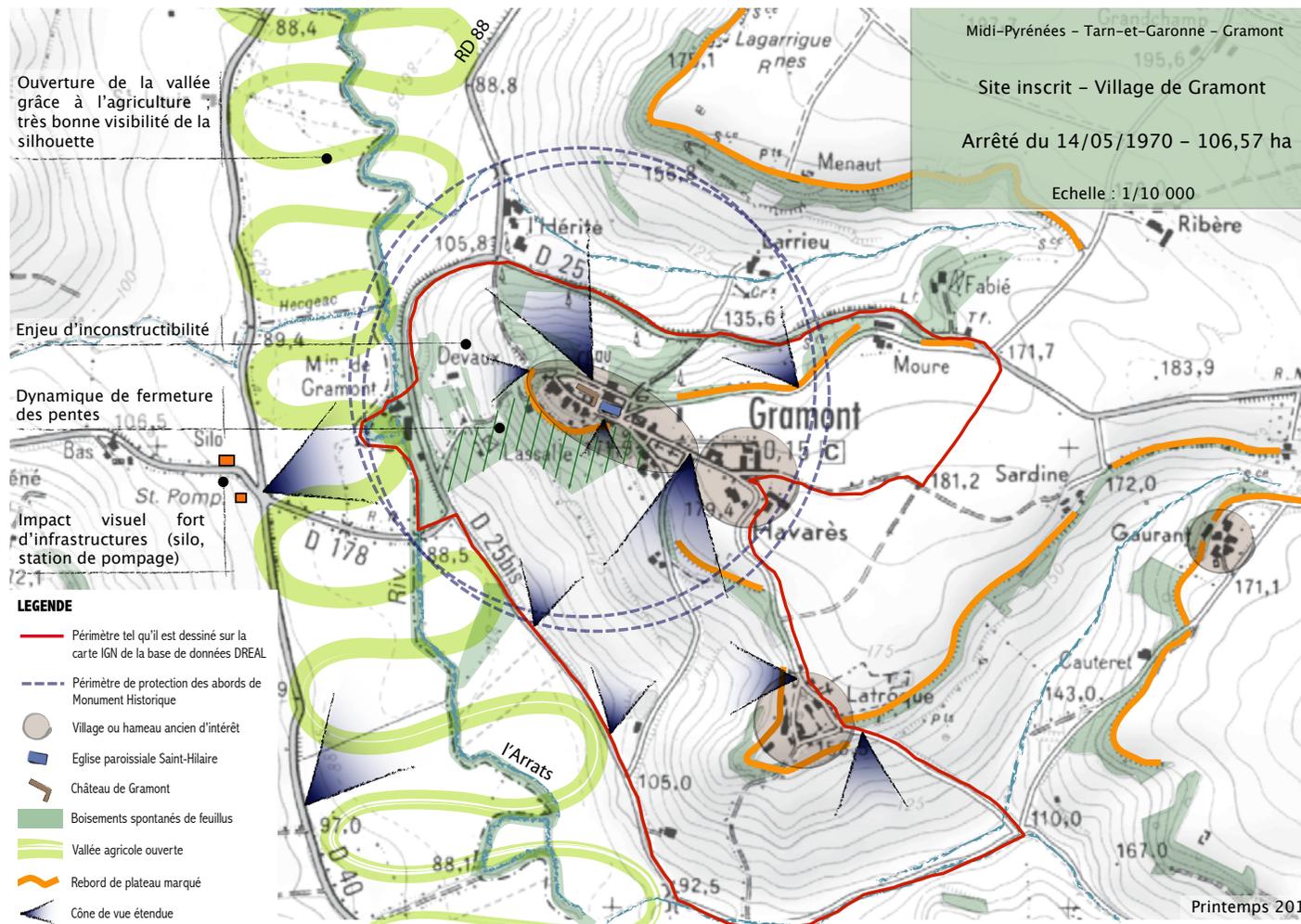


**Dynamiques d'évolution :**

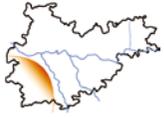
- Disparité dans la prise en compte du patrimoine bâti et urbain selon les villages
- Fermeture des pentes par des plantations ou de l'enfrichement spontané
- Dynamique de valorisation touristique à l'échelle intercommunale (site internet, sentiers, véloroutes, ...)
- Maintien de l'activité agricole

**Les enjeux :**

- Poursuivre les efforts de restauration et de mise en valeur tant du patrimoine bâti que des espaces publics
- Dans les projets d'aménagements, conserver le caractère champêtre des lieux
- Soutenir l'activité agricole si possible aux abords proches pour conserver les ouvertures ; éviter, voire limiter, le boisement sur versant en lieu et place de culture ou de prairie
- Prendre en compte le paysage de manière ambitieuse dans les documents d'urbanisme
- Poursuivre la valorisation touristique



Extrait de la carte d'analyse du site inscrit de Gramont



## Zoom sur ... Village de Gramont



Village de Gramont implanté sur la crête

C'est aux confins du Tarn-et-Garonne, que se dresse le village de Gramont, en proie d'un promontoire dominant l'Arrats qui forme la limite départementale avec le Gers. Sa pittoresque silhouette coiffe le relief qui émerge dans un environnement rural de grande qualité, particulièrement préservé, entretenu par l'agriculture, à l'instar de la Lomagne tarn-et-garonnaise.

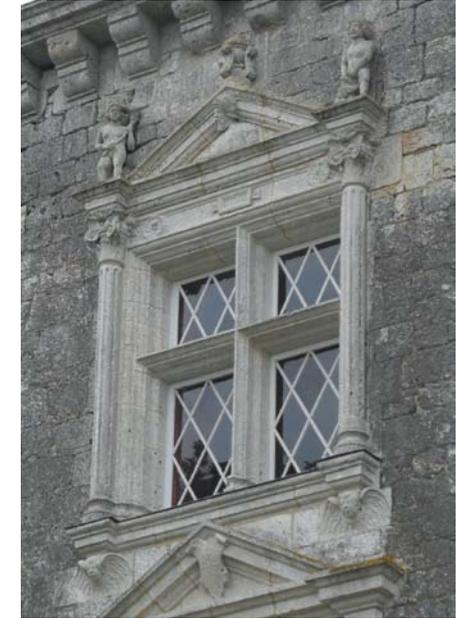
En vues éloignées, le château et le clocher de l'église, points de repère dans le paysage, laissent présager

l'intérêt architectural que présente aussi le village perché. En gagnant la hauteur, se découvre le village, serré autour de son château, édifice imposant variant les styles architecturaux avec un châtelet de style gothique et une aile de style Renaissance, d'inspiration italienne. Le monument, dont la richesse se devine depuis l'espace public, est ouvert à la visite. En tant que Monument National, il bénéficie d'une lisibilité à l'échelle nationale. Implantées à la proue de l'éperon, les maisons sont venues se blottir contre le mur d'enceinte créant

un ensemble dense, de taille modeste. Non loin sur l'arête du plateau, le site comprend encore deux hameaux autour desquels règne une ambiance bucolique. Organisés autour de maisons de maîtres aux abords soignés, ils conservent un caractère rural, avec une relative transparence des clôtures et des limites.

Depuis les hauteurs, sur la route de crête du plateau, les vues panoramiques qui s'offrent sur les paysages renforcent encore l'intérêt du site.

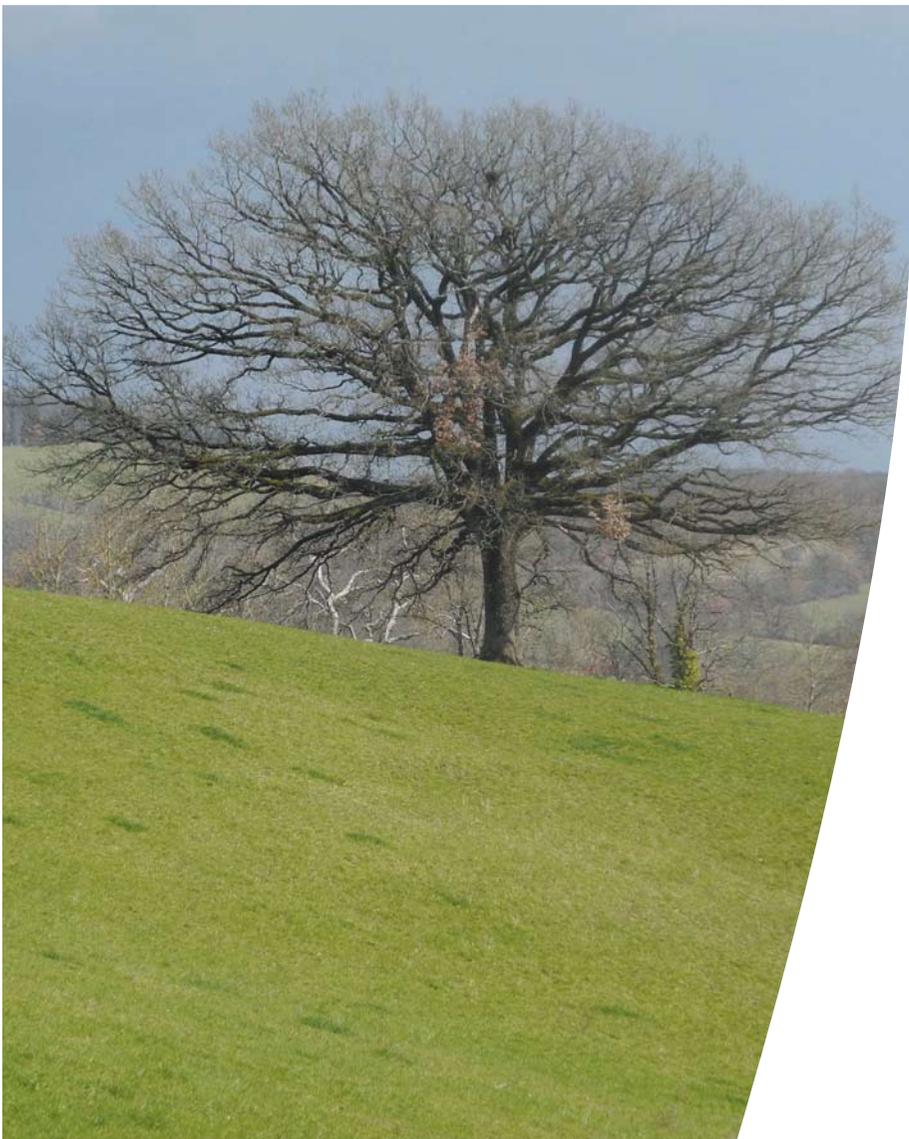
Si la mise en valeur patrimoniale du site doit se poursuivre à l'avenir, sa valorisation touristique est déjà engagée : itinéraires à pied, en vélo, en voiture, lieux d'hébergement, manifestations offrent nombre d'opportunités pour découvrir ce riche patrimoine architectural et paysager.



Fenêtre à meneaux, encadrée par des colonnes cannelées, surmontée par un fronton, détail d'architecture de l'aile Renaissance du Château de Gramont



Extrémité du relief calcaire sur lequel est implanté le hameau de Latroque, affleurements rocheux sous les chênes et flancs cultivés



Magnifique chêne au pied du village de Parisot

## Synthèse

Dans chaque département, les bilans des sites enrichissent la connaissance de ces « morceaux de paysage » dont, à un moment donné de l'histoire, différents acteurs ont souhaité assurer la protection.

Les collectivités locales et les services de l'Etat doivent définir aujourd'hui ce qu'ils choisissent de transmettre de ce patrimoine aux générations futures.

La première action à mener est de diffuser cette connaissance, de la valoriser et de l'enrichir encore.

La deuxième étape, plus technique, est de travailler sur la redéfinition de certains périmètres, soit par un renforcement de protection (par exemple la proposition de classement des gorges de l'Aveyron), soit par une extension comme c'est le cas pour le site de Monjoi pour gérer la pression foncière qui pèse sur ses abords, soit au contraire par une désinscription pour des sites trop altérés comme la source de Puylaroque qui n'est plus visible depuis l'espace public et probablement

disparue depuis l'aménagement de la station de pompage.

Dans certains secteurs situés autour des grandes villes telles que Montauban, Castelsarrasin, Caussade... l'urbanisation a fortement progressé comme en témoignent les nombreux lotissements et le mitage observés aux abords des sites et parfois même dans les sites. Les grandes voies de communications ont permis aux résidents de s'éloigner de leur lieu de travail et de s'installer dans ces paysages, en les modifiant parfois de manière substantielle et irréversible. C'est pourquoi, à l'inverse, les secteurs les moins desservis tels que la vallée de la Bonnette, la vallée de la Seye ou le vallon de Saint-Symphorien sont restés particulièrement préservés du fait de leur isolement.

Mais cet enclavement peut à son tour poser problème, quand il devient synonyme de perte de vitalité démographique et économique, et lorsque l'activité touristique n'a pas pris le relai.

La mobilisation d'acteurs locaux pour la conception et la mise en œuvre de cahier de gestion des sites constitue la troisième action nécessaire à la bonne transmission de ce patrimoine aux générations futures.

L'histoire continue...

Si les sites protègent des ensembles patrimoniaux majeurs du département, certains secteurs sont peu représentés et des paysages emblématiques du département sont exclus de cette procédure. En premier lieu, vient à l'esprit le canal latéral à la Garonne qui forme, avec le canal du midi, le canal des deux mers entre Atlantique et Méditerranée, et compose un paysage linéaire structurant et très fréquenté. Ouvrage d'art exceptionnel, itinéraire fluvial, cyclable ou pédestre, au potentiel touristique certain, il n'est en effet que très ponctuellement concerné par la protection des sites... L'histoire doit donc se prolonger et la politique de protection doit poursuivre

la démarche engagée dès les années 1930 afin de sauvegarder le patrimoine et les paysages tarn-et-garonnais.

Le bilan des sites tout en confirmant la qualité des sites, en a également souligné la fragilité. Ces lieux pittoresques, charmants, bucoliques que nous ont légués nos ancêtres, il convient de les transmettre aux générations futures. Mais leur vulnérabilité est palpable. En effet, les intérêts patrimoniaux et culturels se conjuguent avec les enjeux de développement... En Tarn-et-Garonne, actuellement, les menaces qui pèsent sur les paysages, notamment les paysages non protégés, sont principalement l'étalement urbain qui a été signalé à plusieurs reprises dans ce bilan.



En bordure du site inscrit du bassin du Tarn à Moissac à proximité du pont de Cacor



Partiellement protégé au titre des Monuments Historiques, l'ensemble hydraulique qui alimente bassins, fontaines et miroirs d'eau du *parc à fabriques* du château de Pompignan, pourrait l'être intégralement au titre de la Loi des Sites

## La loi et les procédures

### Le rôle majeur des commissions chargées des sites

La politique de l'Etat dans le domaine de la protection des paysages et des sites s'appuie très largement sur la sensibilité et les capacités d'expertise des commissions départementales de la nature, des paysages et des sites et de la commission supérieure des sites, perspectives et paysages.

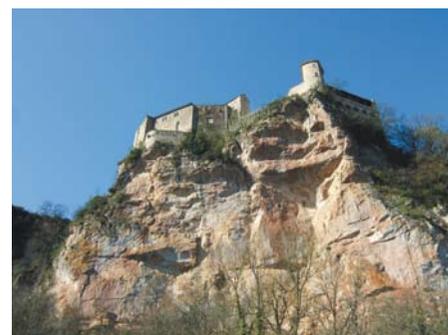
### La Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS),

héritière des premières commissions instituées par la loi de 1906, participe activement, par ses avis sur l'ensemble des projets de protection et sur les projets d'aménagement dans les sites classés, à la définition de la politique des sites. Elle veille à l'évolution des paysages et peut être consultée sur les projets de travaux les affectant. Elle est composée de représentants des services de l'Etat, des élus, et de la société civile (personnalités qualifiées dans le domaine concerné, représentants d'associations et d'activités professionnelles). Il s'agit d'une instance de concertation et de débat de niveau départemental.

### La Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages (CSSPP)

a été créée par la loi de 1930. Placée auprès du ministre chargé des sites, elle est composée de représentants des ministères, de députés et de sénateurs, et de personnalités qualifiées. Elle a pour mission de « conseiller le ministre pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de protection, de conservation et de valorisation des monuments naturels, des sites, et des paysages urbains et ruraux ».

Ces commissions jouent un rôle essentiel dans la promotion des politiques de protection des sites et des paysages.



**Les dispositions relatives aux sites inscrits et classés sont codifiées aux articles L. 341-1 à L. 341-22 et R. 341-1 à R. 341-15 du code de l'environnement.**

La mise en œuvre de cette législation relève de la responsabilité de l'Etat, et fait partie des missions du ministre chargé de l'environnement.

Les projets de protections sont instruits par les directions régionales de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL) en collaboration avec les services territoriaux de l'architecture et du patrimoine (STAP) et en concertation avec les collectivités locales. Ils sont soumis pour avis aux commissions départementales de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) après enquête publique.

Les décisions d'inscription sont prises par arrêté du ministre chargé des sites après consultation des communes concernées et de la CDNPS.

Les décisions de classement sont prises par décret, après consultation de la commission supérieure des sites et du Conseil d'Etat, ou plus rarement par arrêté ministériel.

Ces deux types de décision constituent une reconnaissance nationale de

la valeur patrimoniale de l'espace concerné.

**La loi dispose que :**

- En site inscrit, aucune autorisation de travaux ne peut être donnée, autres que celles d'exploitation courante en ce qui concerne les fonds ruraux et l'entretien normal en ce qui concerne les constructions, sans en avoir avisé l'administration compétente au moins quatre mois avant. Les demandes

d'autorisation de travaux sont soumises à l'avis simple de l'Architecte des Bâtiments de France. Pour les permis de démolir un avis conforme est de vigueur.

- En site classé, toute modification de l'état ou de l'aspect du site est soumise à une autorisation spéciale délivrée par le préfet ou par le ministre chargé des sites, après consultation de la CDNPS. Ces procédures d'autorisation peuvent être ressenties comme une contrainte administrative mais représentent

pour les collectivités locales, voire des particuliers gestionnaires, une garantie et une aide technique supplémentaires pour assurer la qualité des aménagements réalisés. Elles assurent ainsi la valeur patrimoniale et le maintien de l'attractivité du site à long terme au bénéfice des générations futures, dans l'esprit du développement durable.



Site inscrit des Gorges de l'Aveyron et vallée de la Vère, village de Saint-Antonin-Noble-Val

## Questions / réponses

### 1 - Pourquoi protège-t-on un site ?

Les articles L-341-1 et suivants du code de l'environnement visent la protection des sites naturels ou bâtis dont la conservation et la préservation présentent un intérêt général « *du point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque* ». Ces monuments naturels et sites sont dits d'intérêt général lorsque leur valeur patrimoniale est universellement reconnue.

### 2 - A quoi sert un site ?

Le site est une protection destinée à préserver les lieux les plus prestigieux. Il consacre un paysage remarquable. Une fois reconnu d'intérêt général, il devient nécessaire de maîtriser son évolution afin qu'il ne soit pas



Erable de Montpellier très présent dans les gorges de l'Aveyron

dénaturé ou dévalorisé. La maîtrise de son évolution par une bonne gestion permet d'assurer sa conservation dans le but de transmettre ce patrimoine aux générations futures. Cette démarche participe ainsi au développement durable en accompagnement d'un développement économique raisonné.

### 3 - Qui sont les interlocuteurs ?

La DREAL Midi-Pyrénées anime la politique des sites et des paysages au plan départemental sous l'autorité du préfet. Cette mission est assurée en liaison avec les Architectes des Bâtiments de France (ABF) qui interviennent dans ce cas pour le compte du ministère chargé de l'environnement. La CDNPS est une instance de concertation qui doit être consultée en formation spécialisée dite « *des sites et paysages* » et émet un avis soumis à la décision du préfet.

### 4 - Peut-il y avoir d'autres protections dans un site ?

Il est possible qu'un monument historique soit présent à proximité ou à l'intérieur d'un site inscrit ou classé. Son périmètre de protection vient alors se superposer au site, partiellement ou en totalité. En site inscrit, l'effet du site

demeure et l'ABF émet un double avis, au titre des Monuments Historiques et au titre du site inscrit. Pour les sites classés, demeure également la procédure d'autorisation spéciale.

Les sites classés ou inscrits peuvent se superposer à des protections dites réglementaires : parc national, réserve naturelle,... qui s'appliquent indépendamment les unes des autres, chacune donnant lieu le cas échéant à l'application de procédures spécifiques. Il s'agit moins de superposition que de complémentarité ou de combinaison, chaque législation traitant de son objet propre. Les services de l'État doivent alors mettre en cohérence les actions nécessaires dans l'intérêt général, s'assurer de la bonne articulation de leurs traductions concrètes et de la compatibilité des modalités de gestion.

Des sites peuvent également se superposer à une ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager), et AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine - décret 2011-1903 du 19 décembre 2011). Les sites inscrits couverts par ce périmètre continuent à exister mais leur effet est suspendu. Par contre les sites classés gardent leur régime d'autorisation spéciale.

### 5 - Quelles sont les incidences sur l'activité agricole ?

L'exploitation courante des fonds ruraux et l'entretien normal des constructions sont considérés comme ne modifiant pas, de façon générale, l'aspect initial des lieux et ne sont donc pas soumis à autorisation préalable au titre des sites ; ils continuent à se dérouler librement. A titre d'exemple, un verger peut être transformé en prairie ou culture sans autorisation préalable au titre des sites.

### 6 - Les abattages d'arbres sont-ils soumis à autorisation ?

En site classé, les coupes et abattages d'arbres et les défrichements relèvent d'une autorisation au titre des sites. En application des articles L. 11 et R. 11-1 et suivants du code forestier, lorsqu'un document de gestion sylvicole a recueilli l'accord du ministre chargé de l'environnement après avis de la CDNPS, et lorsque les travaux sont conformes à ce document, ces derniers sont dispensés d'autorisation.

En site inscrit, l'abattage d'arbres est soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. En vertu des articles précités du code forestier, les travaux conformes à un document de

gestion sylvicole agréé par le préfet de département sont dispensés de cet avis.

### **7 - Peut-on construire ou modifier une construction dans un site ?**

En site classé, toute construction nouvelle ou modification d'une



Château de Bioule, vallée de l'Aveyron

construction, dès lors qu'elle impacte l'aspect ou l'état du site, est soumise à autorisation spéciale : ministérielle après avis de la CDNPS si des travaux impactants sont requis, ou préfectorale dans le cadre de travaux peu importants mentionnés à l'article R. 341-10 du code de l'environnement.

En site inscrit l'avis simple de l'ABF est requis, sauf pour les permis de démolir soumis à avis conforme.

### **8 - Peut-on aménager dans les sites ?**

Un objectif important d'un site peut consister à valoriser un patrimoine dans le respect de ses caractéristiques propres. Les autorisations de travaux en site sont limitées mais elles peuvent concerner notamment des actions de requalification ou de mise en valeur du site et l'accueil du public dans une optique de développement touristique durable.

### **9 - L'affichage est-il admis dans les sites ?**

Dans un site classé, la publicité et les pré enseignes sont interdites sans dérogation possible (articles L. 581-4 et L. 581-19 du code de l'environnement). La mise en place d'une signalétique doit faire l'objet d'une demande

d'autorisation spécifique.

Dans un site inscrit, la publicité est interdite, sauf exception d'un Règlement Local de Publicité (article L. 581-8 du code de l'environnement). Par ailleurs, la signalétique peut participer à la protection et à la valorisation d'un site.

### **10 - Comment prendre en compte les sites dans un document d'urbanisme ?**

Les sites doivent figurer, au titre des servitudes d'utilité publique, en annexe des documents d'urbanisme (plans locaux d'urbanisme, cartes communales). Le zonage et l'éventuel règlement devront être compatibles avec les enjeux des sites. Les relations des sites avec les territoires adjacents devront être pris en compte (vues vers les sites ou depuis les sites par exemple).

### **11 - Existe-t-il d'autres outils pour gérer un site ?**

Le site classé majeur confronté à des problèmes de fréquentation touristique ou d'entretien et pour lesquels des décisions de gestion s'imposent, peuvent bénéficier d'une « Opération Grand Site » (OGS). Cette démarche doit être soutenue par un

large consensus local et répond à trois objectifs : protéger et restaurer la qualité paysagère du site ; organiser les flux touristiques ; favoriser le développement socio-économique. Sa mise en place comporte deux phases distinctes : l'une relative aux études préalables à la définition du projet (diagnostic, enjeux et plan d'actions), l'autre à la réalisation des travaux.

Hors OGS, sur un site moins menacé, il peut être proposé un document appelé cahier d'orientation et de gestion ou schéma global de gestion. Ce document est destiné à encadrer l'évolution de sites classés faisant l'objet d'un nombre important d'actes relevant de la procédure d'autorisation préalable. Elaboré conjointement par l'Etat et les acteurs locaux, le cahier d'orientation et de gestion permet de faire connaître le patrimoine concerné, de partager une même volonté quant à son évolution possible ainsi que d'établir des programmes raisonnés d'entretien ou de restauration. Dépourvu de portée réglementaire ce document est destiné à aider les services dans l'instruction des autorisations et à servir de guide commun à tous les partenaires publics ou privés intervenant dans le site.

**OUVRAGES ET DOCUMENTS :**

- Éléments pour une politique du paysage. FOLLEA, GAUTIER.-Tarn-et-Garonne - DDE 82, 1999-143 p.
- Diverses brochures touristiques des offices du tourisme.
- Rapport de présentation de la ZPPAUP Saint-Antonin-Noble-Val - Bouzou et Millasseau architectes - 1997
- Rapport de présentation de la ZPPAUP - Montpezat-de-Quercy
- Rapport de présentation de la ZPPAUP - Verdun-sur-Garonne
- Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val, Service Régional de l'Inventaire Général, 1993
- Guide illustré de Saint-Antonin-Noble-Val, société des amis du vieux Saint-Antonin, 2004

**GLOSSAIRE :**

- ABF : Architecte des Bâtiments de France
- AVAP : Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (vont se substituer aux ZPPAUP - Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager )
- APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
- CDNPS : Commission Départementale Nature, Paysages et Sites
- CSSPP : Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages
- DDT : Direction Départementale des Territoires
- DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- ENS : Espace Naturel Sensible
- MH : Edifice ou construction protégé au titre des Monuments Historiques, protection qui relève de la loi du 31 décembre 1913 - Les Monuments Historiques comme les sites ont deux niveaux de protection : inscrit ou classé. La protection des sites inscrits et classés relève de la loi du 2 mai 1930 qui a modifié et complété la loi du 21 avril 1906. Dans certains cas, les deux types de protection se superposent.
- Site NATURA 2000 : « sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats » (d'après le MEDDE)
- OGS : Opération Grand Site
- STAP : Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine
- ZICO : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
- ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique
- ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager



Belle fenêtre sur les paysages ruraux préservés de la Lomagne, encadrée par les cèdres du parc du Château de Gramont



*Les sites classés et inscrits sont identifiables grâce à leur idéogramme qui représente l'obturateur d'un appareil photo. Il symbolise la qualité de ces espaces et le devoir de respecter la beauté de nos paysages.*

Reproduction interdite  
sans autorisation préalable

ISBN n° 978-2-11-129625-1

Le bilan des sites du Tarn-et-Garonne a été commandité par le ministère chargé de l'écologie. La coordination et le suivi de cet inventaire ont été assurés par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Midi-Pyrénées. L'inventaire des sites du département de Tarn-et-Garonne a été réalisé par l'Atelier de paysage - Hélène Sirieys paysagiste dplg, avec la participation de Nathalie Prat, architecte du patrimoine, des services de l'Etat (Préfecture : Bernard Rigobert, Stéphane Rondeau - DREAL - STAP : Lionel Mottin - DDT : Jean-Louis Roldès, Claire Portet) et des services territoriaux (CAUE : Philippe Pieux) ...

**Directeur de Publication :**

André Crocherie, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Midi-Pyrénées

**Direction Editoriale et Rédaction :**

Hélène Sirieys (Atelier de Paysage), Gilles Amphoux (Paysagiste-conseil), Claudie Artéro, Katia Bonningue, Stéphane Olivier (DREAL Midi-Pyrénées)

**Conception et réalisation graphique :**

Hélène Sirieys, Stéphanie Maurel, Florie Richard (Atelier de Paysage), Christian Gabolde (DREAL Midi-Pyrénées)

**Impression:**

Groupe Reprint - 31200 TOULOUSE - Imprimerie certifiée Imprim'Vert



Document imprimé sur papier FSC avec encres à bases végétales



**Crédit photographique :**

Hélène Sirieys, Stéphanie Maurel, Florie Richard, Gilles Amphoux, DREAL

Cartes postales pages 13, 24, 25 et 28

Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement Midi-Pyrénées  
Service des Territoires, de l'Aménagement,  
de l'Energie et du Logement  
Division Territoires, Sites et Paysages

Cité Administrative, Bât G  
1, rue de la Cité administrative  
CS 80001

31074 TOULOUSE Cedex 9

Tél. 33 (0)5 61 58 50 00

Fax. 33 (0)5 61 58 65 51